

Sommaire

Comité et groupes spécialisés	2
1. Le point de vue de la présidente	6
2. Exercice 2000	8
2.1. Programme d'activités	8
Programme d'activités selon AD du 27.4.00	8
Tâche à exécuter en priorité	8
Le programme d'activités du point de vue de la direction de l'association	11
Financement	11
Collaboration avec les membres	12
Qualité	12
Autres projets	12
Relations publiques	12
Aide et soins à domicile aux enfants	13
Puériculture / Conseil parental	13
Aide et soins à domicile Actuel	13
Convention tarifaire	13
Groupe spécialisé formation continue et perfectionnement	14
Révision formation aide familiale	15
Nouveau système de cotisation des membres	16
2.2. Le sociétariat et ses avantages	17
Office de contrôle et d'arbitrage	17
Comité central Association suisse des services d'aide et de soins à domicile	18
www.spitexbe.ch	19
Foire informatique	19
Matériel publicitaire	19
Focus	19
Médiateur pour les questions de vieillesse et les homes	19
Support juridique „Proches soignants“	20
Commission cantonale des soins	21
Collaboration avec des entreprises	21
3. Comité	21
Retraite Comité	22
Commission de gestion	22
4. Secrétariat	23
5. Remerciements	23
6. Postface personnelle	24
7. Comptes annuels 2000	25
Bilan	26
Fonds	27
Finances	27
8. Rapport de vérification	30
Procès-verbal de l'Assemblée des délégués du 27 avril 2000	31

Comité de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

- Présidente:** Ursula Norton, Blankweg 55, 3072 Ostermundigen
- Vice-présidente:** Sylvia Rosat, Présidente Association d'aide et de soins à domicile RUTU, Burghaldenstrasse 35, 3653 Oberhofen
- Membres:**
- Elisabeth Allemann-Theilkäs, Directrice école d'aides familiales, Rieglen 15, 3323 Bärswil (dès avril)
- Rolf Iseli, Avocat/membre du Grand conseil, Elfenaustrasse 12, 2502 Bienne
- Urs Kernen, Directeur Association d'aide et de soins à domicile Unterseen/Därligen/Leissigen, Lärchenweg 3B, 3800 Matten
- Louise Müller, Présidente association d'aide et de soins à domicile Ostermundigen, Oberer Flurweg 50, 3072 Ostermundigen
- Urs Schilt, Président Association aide et soins à domicile de Täuffelen et environs, Kirschenweg 3, 2575 Gerolfingen
- Dorothea Schlapbach, experte aide et soins à domicile, Directrice Aide et soins à domicile Biel-Bienne, Rebenweg 30, 2503 Bienne
- Annelise Vaucher, Présidente SASDOVAL, 2612 Cormoret
- Hans von Rotz, Président association aide et soins à domicile Rive droite de la Zulg, Schibistei, 3615 Heimenschwand (dès avril)
- Démissions pur l'AD 2000:**
- Annina Berger
Niesenstrasse 12
3600 Thun
- Erika Hostettler
Hochfeldstrasse 55
3012 Bern

Secrétariat

Zähringerstrasse 15, 3012 Bern
 N° de téléphone 031 300 51 51
 N° de fax 031 300 51 50
 E-Mail: verband@spitexbe.ch
 Homepage: www.spitexbe.ch

Directeur:	Piero F. Catani (90 %)
Domaine formation continue et perfectionnement:	Ursula Norton (30 %)
Secrétariat:	Beatrice Schletti-Anderegg (70 % dès avril) Liselotte McEvoy, assistante de bureau (env. 20 %)
Comptabilité:	Hans Knoll (mandat)
Collaboration spécialisée:	Jan Bieri (70 % jusqu'en octobre) Stephanie Aeby (60 % à partir de novembre)
Traductions:	B. et C. Baumann (mandat) Dominique Gross (mandat)
Conseil juridique:	Margrit Gilardi (mandat)
Vérificateurs de comptes:	Willi Fiechter, caissier association aide et soins Huttwil Beat Bieri, caissier association aide et soins Schüpfen
Vérificateur remplaçant:	Karl Müller, Meiringen

Commission de gestion

Ursula Norton, présidente
 Sylvia Rosat, vice-présidente
 Louise Müller, président GS Finances
 Piero F. Catani, Directeur

Groupes spécialisés

Formation continue et spécialisée:	Ursula Norton Sylvia Rosat
Finances:	Ursula Norton Piero F. Catani Louise Müller Urs Schilt
Equipe rédactionnelle Focus:	Ursula Norton Piero F. Catani Jan Bieri (jusqu'en octobre) Stephanie Aeby (dès novembre) Beatrice Schletti-Anderegg (dès avril) Annina Berger

Comité Association suisse des services d'aide et de soins à domicile (Assasd):

Ursula Norton

Représentations de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile dans d'autres instances du Canton de Berne:

- | | |
|--|--|
| 1) Délégués Association suisse des services d'aide et de soins à domicile | - Sylvia Rosat, Louise Müller, Dorothea Schlapbach Urs Schilt, Urs Kernen und Piero Catani |
| 2) Commission formation en cours d'emploi aide familial-e: | - Ursula Norton |
| 3) Commission cantonale de surveillance de l'enseignement pour les aides fam.: | - Ursula Norton |
| 4) Commission de l'école d'aides familiales de Berne: | - Ursula Norton |
| 5) Commission service médiateur pour questions de vieillesse ABIV: | - Annina Berger |
| 6) Commission cantonale pour les soins infirmiers/SAP: | - Urs Kernen |
| 7) Proches soignants: | - Annina Berger |

Interne

Fundraising:

- Hans von Rotz, Ass. Aide et soins à domicile rive droite de la Zulg
- Annina Berger, Aide et soins à domicile Thun
- Urs Schilt, Aide et soins à domicile Täuffelen et environs
- Jürg Kaufman, entreprise Elco Papercom
- Piero F. Catani, Association cantonale bernoise aide et soins à domicile Berne

Négociations tarifaires/limites supérieures des coûts/OGE:

- Kathrin Affolter, Aide et soins à domicile AmBuLa
- Heinke Frey, Aide et soins à domicile Berne
- Marianne Iff, Aide et soins à domicile Urtenen-Schönbühl
- Beat Scheidegger, Aide et soins à domicile Thun
- Dorothea Schlapbach, Aide et soins à domicile Biel-Bienne
- Rahel Gmür, Aide et soins à domicile Berne

- Jan Guillaume, SAP (Office du médecin cantonal)
- Dr. Ernst Schätti, SAP (Directeur de l'Office de gestion financière et d'économie d'entreprise)
- Ursula Norton, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile
- Piero F. Catani, Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

Système de cotisations pour membres

- Mme Schrade (Aide et soins à domicile Berne)
- Mme Trachsel (Ass. Aide et soins à domicile Bütigen et environs)
- M. Grimm (Ass. Aide et soins à domicile Burgdorf)
- M. Nicati (Ass. Aide et soins à domicile Biel-Bienne)
- Mme Müller (Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, Berne)
- M. von Rotz (Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, Berne)
- Mme Norton (Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, Berne)
- M. Catani (Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, Berne)

A l'issue d'une première séance, Mesdames Saxer (Services d'aide et de soins à domicile de Muri-Gümligen) et Büschel (Ass. Aide et soins à domicile Bönigen-Iseltwald) ont renoncé à une poursuite de la collaboration au sein du groupe de travail.

Collaboration avec les présidentes et présidents

- Mme A.-M. Saxer-Steinlin, Serv. Aide et soins à domicile Muri-Gümligen
- Mme R. Schindler, Ass. Aide et soins domicile Wahlern-Albligen
- M. H. Dürr, Ass. Aide et soins à domicile Münsingen
- Mme U. Norton, présidente Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile Berne
- Mme S. Rosat, vice-présidente Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile
- M P. Catani, directeur Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

1. Le point de vue de la présidente

Mesdames, Messieurs les présidentes et présidents
Mesdames, Messieurs,

Avec le mois de janvier vient inéluctablement le temps de rédiger le rapport annuel et de récapituler les activités déployées par la direction de l'association et du secrétariat durant les douze derniers mois. Vous avez entre les mains le sixième rapport de notre association et le cinquième dont je rédige l'éditorial.

L'année 2000 – une année porteuse de prime abord de nombreux espoirs, d'attentes mais aussi de craintes – s'est, de mon point de vue, révélée être une année comme les autres. Les succès ont alterné avec les échecs, la compréhension avec les malentendus, les espoirs avec les déceptions; il y a eu à nouveau des catastrophes et des guerres, et, pour de nombreux problèmes, aucun pas n'a été franchi vers une solution.

Et l'AIDE ET LES SOINS A DOMICILE? Il n'y a pas eu de „SPITEX 2000“. Je pense aujourd'hui qu'il est malheureusement dommage que nous ne nous soyons pas fixé un objectif précis à réaliser durant cette année 2000, à l'instar de ce qu'ont fait d'autres entreprises et institutions, soit un projet commun aux organisations membres et à la direction de l'association, si ce n'est au niveau suisse au moins au niveau de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. Ce n'est pas que nous soyons en manque de projets importants, nous n'avons pas pu en sélectionner un comme *le* projet Aide et soins à domicile 2000. Quelle importance? objecteront certains d'entre vous, il est bien plus capital que le travail à faire soit liquidé. Et c'est là, où selon moi, nous laissons passer une opportunité: un „Aide et soins à domicile 2000“ nous aurait permis de jeter un regard vers l'avenir, d'aborder quelque chose qui ne sera d'actualité voire urgent que dans quelques années, et travailler à quelque chose qui sorte de la „routine quotidienne“. J'en viens toujours à faire le constat que vous vous préoccupez beaucoup du quotidien, parfois aussi du lendemain ; mais que faites-vous pour l'après-demain? Je pense ici à certains domaines auxquels nous devons nous attaquer ; et nous ne pouvons le faire qu'ensemble, car c'est ensemble que nous nous sommes „l'association“, vous les membres et, nous, de la direction, que vous avez élue.

Les résultats d'un sondage réalisé auprès des différents groupements politiques représentés dans notre parlement cantonal révèlent que l'image de l'aide et des soins à domicile dans l'opinion (politique?) est assez disparate ; ces derniers néanmoins posent des exigences claires à l'aide et aux soins à domicile, dont personne ne conteste l'importance croissante dans le domaine de la santé. Quelques citations tirées des réponses qui nous sont parvenues: „Sur la scène politique, l'aide et les soins à domicile dans le canton de Berne ne se présentent pas à nous comme un secteur cohérent et fort du domaine de la santé mais plutôt comme un conglomérat d'associations, disparate, très fédéraliste et peu uni.“ – „La qualité de l'aide et des soins à domicile dans l'ensemble du canton doit être la même.“ – „Il est urgent d'instituer avec les hôpitaux une collaboration professionnelle, moderne et aussi facteur d'économies. Seules quelques rares organisations d'aide et de soins à domicile sont aujourd'hui en mesure de le faire. Il n'est possible de franchir cette étape que si l'ensemble des autres organisations s'adaptent aux conditions nouvelles en secouant les vieilles structures poussiéreuses héritées de l'histoire. Les fusions suscitées par l'OFAS et la LAMal et demandées par le canton ont bien eu lieu partout, mais il n'en a pas pour autant résulté d'adaptations aux standards actuels dictés par la politique de la santé. Le professionnalisme nécessaire fait défaut en de nombreux endroits“. - „Des prestations dispensées 24 h sur 24, un accompagnement interdisciplinaire et l'assurance qualité doivent devenir des éléments allant de soi.“ – „Face à l'importance prise par l'aide et les soins à domicile dans la politique sanitaire, les pouvoirs publics ne pourront échapper à la question de la part de financement qu'ils doivent assumer.“ – „Dans le canton de Berne, nous attendons que les protagonistes des organisations du terrain interviennent en se profilant davantage et se montrent combatifs vis-à-vis des exécutifs et législatifs cantonaux au niveau du débat politique.“ – Ces

prises de position des groupements politiques du Grand conseil seront publiées dans ACTUEL, notre bulletin d'information destiné aux représentants du monde politique, dont nos membres reçoivent également un exemplaire. Il est également important que nous-mêmes, de la direction de l'association, nous en tirions les enseignements essentiels dans la répartition des secteurs au sein du comité comme base pour notre travail mais aussi comme base de la collaboration avec vous. Ceci concerne en particulier les secteurs Développement de l'association, collaboration avec les organisations membres, prestations/gestion qualité, mais aussi marketing et relations publiques.

Nous avons manqué „Aide et soins à domicile 2000“, alors, essayons d'en faire un „Aide et soins à domicile 200X“. L'objectif pour moi est clair: l'ensemble des organisations d'aide et de soins à domicile répondent à un profil d'exigences clair, dispensent des prestations bien définies à l'ensemble de la population, avec des standards minima observés par tous, avec une association cantonale forte, reconnue comme partenaire à part entière sur la scène politique, qui met en œuvre les conditions et bases nécessaires pour ses membres. Ceci suppose que nous – membres et direction de l'association – nous concevions comme *une association* et non pas comme des „adversaires“; que nos membres reconnaissent que la direction de l'association conçoive sa tâche comme une recherche conjointe, avec leur collaboration, de solutions pour le présent et l'avenir et de garantir ainsi à l'avenir les prestations d'aide et de soins à domicile. C'est notre devoir par rapport à nos clientes et clients de demain. Faisons de cette mission et de cette responsabilité conjointes la base d'une entreprise commune baptisée „Aide et soins à domicile 200X“ ! Ainsi, le domaine de l'aide et des soins à domicile n'en restera pas à un projet d'avenir mais occupera et maintiendra pleinement la place importante qui lui revient dans le domaine de la santé publique.

Ursula Norton

Présidente

Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

2. Exercice 2000

2.1 Le programme d'activités

Programme d'activités adopté par l'assemblée des délégués du 27 avril 2000

Lors de l'assemblée des délégués en avril, trois motions des services d'aide et de soins à domicile de Muri-Gümligen ont été adoptées et concernent le programme d'activités .

- Le programme d'activités contient les tâches que l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile doit traiter en priorité.
- Le programme d'activités couvre la période entre l'AD et l'AD de l'année en cours.
- Le programme d'activités 2000/2001 mentionne une tâche à exécuter en première priorité; l'élaboration d'une structure de données permettant la détermination du prix coûtant. Cette structure de données est élaborée en étroite collaboration avec les organisations d'aide et de soins à domicile et un expert externe. Des négociations seront menées avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du Canton de Berne concernant la limite supérieure des coûts pour les soins et les prestations d'économie domestique pour les années 2001 et 2002. (La motion exacte se trouve annexée au procès-verbal de l'AD dans la deuxième partie de ce rapport annuel).

D'une manière analogue au programme d'activités, qui couvre la période allant d'une assemblée des délégués à la suivante, le rapport annuel doit également couvrir la période qui va d'une AD à l'autre, soit d'avril 2000 à avril 2001. Il est ainsi possible de rédiger le rapport annuel en conformité avec le programme d'activités approuvé par les délégués et de donner ainsi le compte-rendu des activités de l'association. Ceci n'est malheureusement pas réalisable, dans la mesure où le rapport est rédigé en janvier, traduit en février, terminé en mars pour être ensuite remis à l'imprimeur pour impression. Le respect de ce calendrier permet aux délégués de recevoir dans les délais impartis, soit à la fin mars, les documents pour l'assemblée des délégués. En outre, le rapport annuel constitue une base de comparaison directe avec les comptes annuels. C'est la raison pour laquelle le rapport annuel ne peut porter que sur une période correspondant à une année civile.

La tâche à accomplir en priorité

Lors de leur assemblée du 27 avril, les délégués ont décidé que l'association devait, au titre du programme d'activités 2000/2001, se doter en priorité d'une base de données pour la détermination du prix coûtant (critères précis pour le relevé du temps de travail, détermination des centres d'imputation compte tenu des autres activités de l'aide et des soins à domicile comme le service de repas, la promotion de la santé etc., manière ensuite de répartir les types de coûts). Cette structure statistique doit être élaborée en étroite collaboration avec les organisations d'aide et de soins à domicile et un expert externe. En outre, l'association doit mener des négociations avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale afin de fixer provisoirement des limites supérieures de coûts pour les soins et les prestations d'économie domestique pour les années 2001/2002. Ce n'est que par ce biais que l'on pourra en 2003 fixer définitivement la limite supérieure des coûts sur la base du relevé statistique 2001.

A l'automne 1999 déjà, la direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale a convié l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile et les représentantes des organisations-membres à participer à un groupe de travail destiné à déterminer les limites supérieures de coûts. Le groupe de travail se composait des personnes suivantes: Mme K. Affolter (Aide et soins à domicile AmBuLa), Mme H. Frei (à partir de juin 2000 Mme R. Gmür, Aide et soins à domicile Berne), Mme M. Iff (Aide et soins à domicile

Urtenen-Schönbühl), Mme D. Schlapbach (Aide et soins à domicile Biel-Bienne), M. B. Scheidegger (Aide et soins à domicile Thun), Mme S. Wettstein (Aide et soins à domicile Bolligen), M. J. Guillaume (Office du médecine cantonal SAP), M. E. Schätti (Office de gestion financière et d'économie d'entreprise SAP, présidence), Mme U. Norton (Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile) et M. P. Catani (Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile). Le groupe de travail s'est réuni à cinq reprises. Les représentantes et représentants de l'aide et des soins à domicile se sont rencontrés lors de séances supplémentaires de discussion et de préparation.

Du côté de la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale, le mandat posé au groupe de travail était clair ; dans le cadre du huitième train de mesures d'austérité, le Grand conseil a décidé à l'automne 1999 que, dans le but de faire des économies sur les coûts, des limites supérieures de coûts devaient être introduites pour les subventionnements dans le domaine des soins et de l'économie domestique. Le groupe de travail devait faire des propositions à l'intention du Conseil-exécutif pour donner suite à cette exigence du Grand Conseil. Sur la base de la décision de l'Assemblée des délégués, il ne s'agissait pas pour les représentants de l'aide et des soins à domicile uniquement de limites supérieures des coûts mais aussi de l'élaboration d'une structure de données uniformisée.

Le groupe de travail est en effet rapidement arrivé à la conclusion qu'une telle structure faisait actuellement défaut et que des données n'ont été relevées que dans le cadre de la statistique cantonale sur le maintien à domicile. Une analyse plus approfondie des critères sous-tendant cette statistique ont montré que la structure des données répond dans une certaine mesure à des critères d'uniformité mais qu'elle ne permet guère de procéder à des comparaisons entre les organisations d'aide et de soins à domicile. Un modèle de calcul du prix coûtant élaboré pour la statistique a révélé d'énormes différences entre les organisations d'aide et de soins à domicile. MM. Guillaume et Catani ont rendu visite aux organisations qui se situaient aux limites inférieures ou supérieures du prix coûtant pour tenter de déterminer l'origine de ces différences. Les résultats de ces évaluations ont été repris au sein du groupe de travail et ont été discutés. Il s'est en particulier avéré que les disparités en matière de prestations entre les différentes organisations sont particulièrement grandes. Parallèlement aux soins et aux prestations d'économie domestique, il existe en effet un troisième domaine, prestations de complément, qui varie énormément d'une organisation à l'autre. Appartiennent à ce secteur par exemple le service de repas chauds, la prévention dans le domaine de la santé, les services de transport, etc. En outre, on constate de grandes différences dans la manière dont sont dispensées les prestations entre organisations. Ainsi, certaines organisations proposent-elles leurs prestations le soir jusqu'à 22 h ou le week-end alors que d'autres ne sont absolument pas en mesure de le faire. Un autre critère concernant les coûts porte sur la rapidité avec laquelle les prestations sont dispensées. Certaines organisations d'aide et de soins à domicile sont en mesure de répondre aux demandes dans la journée ; d'autres ont besoin de plusieurs jours. Tout ceci montre les disparités existant au sein du domaine de l'aide et des soins à domicile. Parallèlement à ces différences, d'autres éléments de disparité entrent en ligne de compte, comme par exemple les conditions d'engagement, les données régionales, etc. Pour le groupe de travail, il était évident que ces grandes différences dans les prestations devaient être prises en compte pour la détermination des limites supérieures de coûts. Le canton de son côté a fait pression afin que l'on arrive rapidement à un résultat en matière de limites supérieures des coûts afin de pouvoir donner suite au mandat du Grand Conseil. Au bout d'âpres négociations, à l'automne 2000, le Conseil exécutif a fixé les limites de coûts introduites au 1er janvier 2001. Immédiatement après avoir communiqué aux organisations d'aide et de soins à domicile et à l'association cantonale d'aide et de soins à domicile l'introduction définitive des limites supérieures de coûts, l'Association s'est immédiatement tournée vers le Conseiller exécutif Bhend. Elle l'a rendu attentif au fait que l'introduction de limites supérieures de coûts ne préjugait en rien de la discussion à venir sur le prix de prestations et le genre des

prestations comprises dans ce prix. Ce point doit encore faire l'objet d'un débat et peut, le cas échéant, déboucher sur une modification des limites supérieures des coûts.

Le Conseil exécutif en a pris connaissance et se déclare disposé à en débattre au cours de rencontres ultérieures entre l'association et la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale.

Au cours des négociations avec la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale, les représentants du canton ont clairement laissé entendre que les limites supérieures de coûts devaient être introduites au 1er janvier 2001. Les représentantes et représentants des organisations d'aide et de soins à domicile ont pu exprimer leur réserve, mais la décision finale relative à la date d'introduction des limites supérieures de coûts incombe au Conseil exécutif.

Dans le programme d'activités, les membres ont demandé l'adoption d'une structure uniformisée des données. Comme nous l'avons vu, cette dernière n'est livrée par la statistique que d'une manière incomplète. L'introduction d'un plan comptable avec comptabilité par centres de charges constitue un autre moyen de parvenir à cet objectif. Ceci permettrait, sur la base des centres d'imputation, de calculer le prix coûtant horaire de certains domaines. L'urgence de l'adoption d'une structure uniformisée des coûts n'est pas ressentie uniquement dans le Canton de Berne mais aussi au niveau suisse. L'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile a clairement identifié cette priorité et travaille, depuis 1999 déjà, à l'élaboration d'un plan comptable uniformisé, qui, dans une deuxième étape, doit être complété par un plan d'imputation des charges. Il était évident depuis le départ pour l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile qu'il n'est guère sensé d'élaborer un deuxième plan comptable indépendamment de ce qui se fait au niveau suisse mais d'introduire plutôt le plan comptable élaboré par l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile également dans le canton de Berne. C'est la raison pour laquelle l'Association cantonale bernoise s'est adressée à plusieurs reprises à l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile en lui demandant de bien vouloir élaborer le plus rapidement possible un plan comptable uniformisé avec comptabilité par centres de charges. A l'été 2000, les organisations d'aide et de soins à domicile ont reçu un courrier de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile. Le plan comptable général y était présenté et il était offert aux organisations la possibilité d'en commander un exemplaire. En outre, le groupe de travail de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, qui élabore le plan comptable, a été élargi et a reçu le mandat d'élaborer une comptabilité par centre de charges et de l'introduire à titre expérimental. Pour la fin de l'année, un certain nombre d'organisations d'aide et de soins à domicile ont pu être recrutées pour effectuer l'introduction expérimentale d'une comptabilité par centres de charges ; elles seront accompagnées par l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile et son groupe de travail. L'objectif du groupe de travail est d'obtenir, d'ici à la mi-2001 une comptabilité complète selon les centres de charges, afin de pouvoir donner la formation correspondante aux organisations d'aide et de soins à domicile et d'introduire le plan comptable avec la comptabilité par centres de charge au 1er janvier 2002.

Cette tâche, ressentie par les membres comme prioritaire, n'a pu être que partiellement exécutée, et en raison de la complexité de la matière, devra être reportée d'une année. Il est évident que la description des prestations en collaboration avec les organisations d'aide et de soins à domicile doit avoir lieu en 2001. Piero Catani représentant notre association dans le groupe de travail de l'association suisse nous avons la garantie que l'association, et, avec elle, ses membres également, seront informés des derniers développements concernant le plan comptable/comptabilité par centres de charge et que les demandes des organisations seront directement intégrées dans les travaux du groupe.

Le programme d'activités du point de vue de la direction de l'association

Financement

Les conditions imposées par le Grand Conseil et les négociations avec la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale exercent une pression sur la survie financière de l'aide et des soins à domicile. Les subventions cantonales ne sont absolument pas garanties. De même, du côté de la Confédération, le domaine de l'aide et des soins à domicile n'est pas à l'abri d'un coup dur. D'un côté, la nouvelle péréquation financière (NPF) entre la Confédération et les cantons prévoit que le domaine de l'aide et des soins à domicile soient définitivement attribué à la compétence des cantons, rendant caduc tout financement de la part de la Confédération. En outre, dans le cadre des discussions autour de la 11e révisions de l'AVS, l'éventualité d'une suppression de l'article 101^{bis} est évoquée. Il n'est pas difficile d'en conclure que les subventions de la Confédération sont tout sauf assurées.

La situation financière de l'association ne permet guère de développer de nouvelles tâches. Pour le comité, il était évident que l'association devait s'engager activement dans deux directions. Il s'agit d'une part de garantir les subventions des pouvoirs publics; d'autre part, il s'agit d'augmenter les recettes de l'association.

Afin d'assurer le financement de l'aide et des soins à domicile par la Confédération, l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile a formé un groupe de travail chargé de développer des réflexions et de faire des propositions en la matière. Le groupe de travail est arrivé à la conclusion que la voie la plus judicieuse consiste à conclure un contrat de branche/contrat de prestation pour l'aide et les soins à domicile. Le groupe de travail s'est donc vu confier le mandat d'élaborer un tel mandat de prestation. Au sein de ce groupe de travail, l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile est représentée par Piero Catani.

Afin d'améliorer la situation financière de l'association, outre des mesures d'économie adoptées au sein du secrétariat, de nouvelles sources de revenus ont été recherchées. L'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile s'est en particulier adressée à la coopérative de la loterie SEVA Berne et a demandé que l'éventualité d'une admission comme coopérateur soit examinée. A l'issue d'un entretien avec des représentants de la coopérative de la loterie SEVA en juin 2000, il est ressorti qu'il n'était pas certain que l'association cantonale satisferait entièrement aux critères d'admission. Les représentants présents de la SEVA ont recommandé à l'association de renoncer à une admission. Le comité de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile a évalué cette affirmation avec d'autres investigations et a décidé en automne de déposer quand même une demande d'admission comme coopérateur. A l'heure actuelle, aucun résultat n'est connu.

La recherche de fonds constituait pour le comité une autre source possible de recueil de fonds à long terme. Afin d'évaluer les chances et les limites de la recherche de fonds pour l'aide et les soins à domicile, en automne, le comité a décidé de procéder à un test auprès des organisations.

L'Assemblée des délégués avait en outre confié au comité de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins le mandat d'améliorer les assises financières de l'association par d'autres moyens que la cotisation pour membres. Parallèlement à des recettes sur des prestations ou provenant du sponsoring, à l'instar de ce que pratique l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, la récolte de fonds par le biais du fundraising a été évoquée. De telles mesures n'ont pas été sans susciter la résistance sur le terrain, c'est-à-dire des organisations membres, même si le degré d'organisation dans le canton (associations d'aide et de soins à domicile pratiquant le sociétariat) est inférieur à 10%. Il reste donc un certain potentiel d'habitants qui pourraient être sollicités. Le comité a donc décidé de procéder en décembre 2000 à une analyse de marché en matière de fundraising dans les associations d'aide et de soins à domicile de Thoun, Täuffelen et de la rive droite de la Zulg (qui avaient manifesté leur disponibilité pour ce projet). Il est attendu de cette analyse qu'elle donne des indices

clairs sur la capacité de l'aide et des soins à domicile à mobiliser des sympathisants, qui seraient donc prêts à verser une contribution au domaine de l'aide et des soins à domicile sans devenir pour autant membre d'une association. La lettre qui a été adressée contenant les éléments suivants: une lettre de principe, une brochure „Que veut l'aide et les soins à domicile ? » y compris une présentation de l'association locale et quelques pansements en guise de cadeau.

Collaboration avec les membres

Au niveau des directions d'organisation, les travaux de restructuration au sein de la CI Fonctions de cadre et d'état-major se sont poursuivis durant l'année sous revue. La CI s'est transformée, a formé des groupes régionaux et un groupe noyau, qui s'est réuni pour la première fois en novembre 2000. Aucune décision n'a pu être encore prise quand à savoir comment et sous quelle forme la collaboration devait s'instituer entre le groupe noyau et l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, mais une telle décision devrait avoir lieu durant le premier semestre 2001. Toutes les organisations sont présentes au sein des groupes régionaux de telle sorte que l'échange entre la direction de l'association et les membres peut avoir lieu par l'intermédiaire du groupe noyau.

Lors de la Conférence des présidentes et présidents du 31 août 2000, différents modèles de coopération ont été mis au point entre les présidentes et présidents et la direction de l'association. Les positions se sont cristallisées autour de deux modèles avec des compléments comme variantes possibles de collaboration. Mandat a été ensuite confié à un groupe de travail de développer davantage ces modèles et de mettre un nouveau modèle en discussion. Ce processus n'est pas encore achevé et occupera encore l'association durant la première moitié de l'année 2001.

Qualité

Au début de l'année dernière, l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile a mis sur pied un petit groupe de travail, chargé d'élaborer un projet d'introduction de l'assurance qualité dans les organisations et au sein de l'association. Afin de procéder à une analyse correcte de la situation qui prévaut actuellement dans ce domaine, le groupe de travail s'est adressé dans un premier temps aux organisations par le biais d'un questionnaire sur la qualité. Les résultats de cette enquête ont été publiés dans le n° 2/00 du bulletin FOCUS. Compte tenu de la décision des délégués prise lors de l'assemblée du 27 avril 2000 selon laquelle l'association devait en priorité se consacrer à la saisie des données et à la structure des coûts, ce projet avait été quelque peu mis de côté. Il est ressorti clairement des débats au niveau national, c'est-à-dire entre l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile et le Concordat des assureurs maladie suisses, que ce sujet demeurait prioritaire pour l'aide et les soins à domicile. A l'automne de l'année sous revue, la direction de l'association a donc décidé de redéfinir la fonction du collaborateur spécialisé et de faire de la qualité l'une des attributions majeures de ce poste. La titulaire du poste poursuivra donc le projet qualité en collaboration avec diverses organisations d'aide et de soins à domicile.

Autres projets

Relations publiques

Un projet a été essentiellement lancé dans ce secteur.
(auteur: M. Hans von Rotz)

A l'automne 1999, le Grand conseil du canton de Berne a demandé que 5 millions de francs soient économisés dans le domaine de l'aide et des soins à domicile. Cette somme représente 22,7 % des dépenses annuelles totales du canton pour l'aide et les soins à

domicile. Consécutivement, un groupe de travail de notre comité a élaboré un concept Relations publiques, avec comme objectif de combattre activement cet exercice d'austérité, réalisé sur le dos de l'aide et des soins à domicile. Dénouement heureux, dans le courant de l'automne, une solution a pu être trouvée avec le canton par le biais de la négociation. Malgré tout, l'ensemble des membres de l'aide et des soins à domicile avaient reçu une documentation relations publiques et suffisamment de matériel pour pouvoir les utiliser lors de manifestations de relations publiques ultérieures, par exemple le matériel statistique avec des chiffres sur l'aide et les soins à domicile, les conséquences des mesures d'austérité, une notice pour l'organisation de manifestations, "Quel avenir pour l'aide et les soins à domicile?", les mesures de réduction des coûts adoptées. Parallèlement, les membres du Grand conseil ont reçu le premier numéro du bulletin „Aide et soins à domicile BE - Actuel“.

Aide et soins à domicile aux enfants

Un nouveau support juridique devait être trouvé au 1er janvier 2000 pour le projet « aide et soins à domicile aux enfants. L'aide et les soins à domicile de Thoune s'est engagée à poursuivre ce projet dans le sens du projet de bureau pour les années 2000/20001. Dans un contrat conclu entre l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile et l'aide et les soins à domicile de Thoune, ont été formulés les points les plus importants comme la zone à desservir, le nombre d'interventions, la qualité, la Communauté d'intérêt Aide et soins à domicile aux enfants, les compétences et les honoraires. Ainsi l'association a pu mettre un terme à ce projet avec le sentiment qu'il est désormais entre de bonnes mains.

Puériculture/Conseil parental

Durant l'année 1999 déjà, nous avons évoqué les contacts entre les représentants des organisations de puériculture et de conseil parental du canton de Berne et l'association cantonale. Il s'agissait surtout de débattre d'une éventuelle adhésion de ces organisations au sein de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. En janvier 2000, les différentes organisations de puériculture/conseil parental ont décidé de faire cavalier seul et la perspective d'une collaboration n'était donc plus d'actualité.

Aide et soins à domicile Actuel

Afin que les représentants du monde politique soit mieux et plus directement informés sur l'aide et les soins à domicile, l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile a opté pour la publication d'un bulletin d'information rédigé spécifiquement pour ce groupe de personnes. A l'avenir, ce bulletin sera adressé aux élus du canton deux fois par année, avant les sessions du Grand conseil. Les organisations d'aide et de soins à domicile en reçoivent un exemplaire afin qu'elles puissent coordonner en conséquence leurs activités de relations publiques.

Convention tarifaire

La convention tarifaire conclue entre la Fédération cantonale bernoise des assureurs-maladie d'une part et l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile d'autre part a été conclue pour une durée indéterminée. Sous réserve du respect d'un délai de résiliation de six mois pour la fin de l'année civile, et pour la première fois au 31 décembre 2000, la convention peut être résiliée par l'une des deux parties contractantes. Afin d'évaluer si une dénonciation du contrat s'imposait, l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile a procédé, au printemps 2000, à une enquête auprès de ses membres sur la convention tarifaire. En général, l'ensemble des membres étaient d'accord avec la convention et l'on n'enregistre que peu de problèmes par rapport à son application. Une grande majorité aurait souhaité un tarif plus élevé. Compte tenu des discussions qui ont eu lieu entre l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile et la direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale en matière de limites supérieures des coûts et de la nécessité de procéder à d'autres investigations et compte tenu aussi de la situation

défavorable au niveau statistique, le comité a préféré ne pas dénoncer la convention pour l'instant. Cette dernière reste donc valable pour l'année 2001.

Groupe spécialisé formation continue et perfectionnement

(Auteure: Mme Ursula Norton)

Les prestations de formation continue et de perfectionnement proposées par l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile visent à permettre aux personnes actives dans le domaine de l'aide et des soins à domicile d'exercer leur fonction (membre du comité ou collaborateur -trice) avec efficacité et professionnalisme. Sont intégrés au programme la sensibilisation et la préparation aux principes de la nouvelle gestion publique. Selon les thèmes abordés, une collaboration est instituée avec des expert-e-s et /ou d'autres prestataires. Les résultats de l'évaluation sont intégrés dans la planification à venir. Les prestations offertes par l'association cantonale englobent en particulier les cours pour les personnes assumant des tâches de gestion et de direction. L'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile ne propose pas de prestations spécifiques relevant du savoir-faire professionnel spécifique des professions représentées au sein de l'aide et des soins à domicile (soins, économie domestique), mais mentionne néanmoins dans le Focus les prestataires dans ces domaines (associations professionnelles, centres de formation, CRS, ISB, etc.).

Les prestations de formation continue et de perfectionnement ne sont effectivement organisées que lorsque le nombre des inscriptions est suffisant, dans la mesure où elles doivent couvrir les frais. Ceci implique donc une participation minimale de 15-18 personnes. Les honoraires des experts externes dans le domaine de la formation s'élèvent en effet entre Fr. 1'200 et Fr. 2'000.-- par jour, auxquels s'ajoutent les frais administratifs, les locations de salles et de matériel de cours. Depuis le 1er janvier 2000, l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile facture aux participants Fr. 195.-par journée de cours. La décision de réaliser ou non une session de formation continue et de perfectionnement est prise une fois le délai des inscriptions échu.

Différents facteurs ont en outre compliqué l'organisation des cours: pour raisons professionnelles et raisons d'âge, deux responsables ont cessé leur activité; la recherche de successeurs compétents et présentant les qualifications professionnelles requises, compte tenu des limites financières imparties, s'est révélée complexe et le demeure. En outre, le secrétariat administratif de l'association n'a été assumé qu'à temps partiel pendant la première partie de l'année, de telle sorte que la responsable de secteur (engagée à 30%) n'a pu être suffisamment déchargée dans ses tâches administratives entraînant des retards dans la planification et l'organisation de cours. Le suivi de l'évolution dans le domaine de la formation, la collaboration à des projets de formation au niveau cantonal et national, la réponse à des consultations, les contacts et la collaboration avec d'autres prestataires, toujours en relation avec des domaines et des thèmes concernant l'aide et les soins à domicile, figurent également parmi les tâches que doit assumer la responsable du domaine. Suite à l'introduction de la nouvelle Loi sur la formation professionnelle et de l'Arrêté fédéral 2 sur les places d'apprentissage, l'investissement en temps a notablement augmenté.

Sur la base de l'évaluation du questionnaire auprès des organisations membres, il était prévu dès l'automne d'organiser une formation continue *Direction dans le domaine de l'aide et des soins à domicile*. Pour différentes raisons, le lancement de ce cours a dû être retardé pour – finalement – devoir être annulé en raison d'un nombre insuffisant de participants. Cette formation doit être proposée sous une nouvelle forme, plus précisément en trois modules mis sur pied durant l'année 2001 (avec un début au printemps), et trois autres modules durant l'année 2002. Le certificat « Direction Aide et soins à domicile » de l'Association cantonale bernoise est décerné aux personnes qui suivent avec succès les six éléments du

cours. Néanmoins, possibilité sera offerte aux participants de ne suivre qu'une partie du cours.

A l'automne, le *cours „développement de l'équipe/direction"*, l'un des thèmes les plus demandés, a été organisé sous la direction de Monsieur Peter Ambühl. Ce cours sera éventuellement proposé lors du deuxième semestre 2001, dans la mesure où toutes les candidatures n'ont pas pu être prises en considération ou que les données ne correspondaient pas.

Pour *les membres du comité*, une session avec deux variantes a été prévue, avec un lancement en mars 2001. Elle s'adresse tout particulièrement aux nouveaux membres de comité, ou à celles et ceux qui souhaitent connaître plus en profondeur le domaine de l'aide et des soins à domicile et mieux se familiariser avec leur rôle/fonction comme membre de comité.

En ce qui concerne le *perfectionnement Direction domaine spécialisé économie domestique* (pour les aides familial-e-s certifié-e-s), une responsable de cours a pu être trouvée pour venir compléter l'équipe. Tous les obstacles à l'organisation de ce cours de perfectionnement sont donc levés et il pourra être proposé à l'automne 2001.

Résultat tangible de la séance à huis clos du comité, il a été décidé, à l'automne 2001 d'élaborer un *concept de formation continue* pour les prochains 3-5 ans, tenant compte des évolutions qui interviendront dans le domaine de l'aide et des soins à domicile ainsi que des réformes de la formation et des projets de formation en cours.

Révision de la formation d'aide familiale: projet-pilote nouvelle conception de la formation AF (Auteure: Mme Ursula Norton)

Sur la base de la révision partielle du règlement de formation pour l'aide familial-e certifié-e, l'association, de concert avec l'école d'aide familial-e-s, a décidé de remettre un projet „nouvelle conception de la formation“.

Motif: notre association est depuis toujours intéressés à une formation et une formation continue très centrée sur la pratique de l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de l'aide et des soins à domicile. Dans les prestations dispensées en faveur des clientes et clients, l'aide familial-e joue un rôle central. Elle bénéficie d'une formation aide et soins à domicile spécifique et est à même d'intervenir auprès du patient d'une manière globale, centrée sur les ressources, y compris celles de son environnement. Les bouleversements que l'on enregistre dans la pratique quotidienne des services d'aide et de soins à domicile jettent de nouveaux défis à la formation et aux aides familial-e-s certifié-e-s. Exercer une influence au niveau de la formation, pouvoir collaborer et participer à l'élaboration de la formation est la condition incontournable pour notre domaine s'il veut pouvoir par la suite compter sur un personnel bien formé et apte à la pratique.

L'arrêté fédéral sur les places d'apprentissage 2 (15 février 2000) qui s'inscrit dans le cadre de la Nouvelle loi fédérale sur la formation professionnelle LFPr, prévoit un investissement extraordinaire de la Confédération dans des projets d'avenir et valables, mis au point par les cantons, les associations professionnelles et autres institutions appropriées. En décembre 1999, le Grand Conseil du canton de Berne a lui aussi alloué un montant considérable à de tels projets.

Les objectifs du projet:

Elaboration d'un concept de formation d'avenir pour un apprentissage sur trois ans; formation orientée sur la pratique, qui tient compte de l'évolution du contexte pour l'aide et les soins à domicile mais aussi de l'évolution des besoins requis/besoins exprimés des clients; meilleure qualification des professionnels de l'aide et de soins à domicile dans le domaine de l'économie domestique; le concept de formation devant permettre la plus grande perméabilité possible en provenance et vers d'autres formations du domaine médico-social au niveau secondaire II (par ex. aide-soignant, collaboration dans le domaine de la vieillesse et du handicap, etc.) et assurer un accès vers d'autres formations; la formation doit

satisfaire les exigences de la LFPr; déterminer et introduire une nouvelle dénomination pour la profession.

Groupe de projet et groupe de suivi: collaborent des représentant-e-s de la CRS, de la SVH, de l'économie domestique (BFF), de l'aide aux personnes âgées et handicapées, des directions d'organisation d'aide et de soins à domicile, de domaines spécialisés de l'école (domaine social, économie domestique, santé, savoir professionnel), et de l'association cantonale avec direction générale du projet: Ursula Norton.

Approbation du projet: en août 2000 par la Direction cantonale de l'instruction publique, pour les phases préparatoires 1-3, début de la formation pilote en août 2001; alliance de la pratique (stages) et de la théorie (école/enseignement) pendant les trois années d'apprentissage c.-à-d. selon les semestres 1-4 journées d'enseignement, resp. 1-4 jours sur le lieu de stage.

Fin de formation avec certificat fédéral de capacité (l'OFFT – ex-OFIAMT – n'a pas encore confirmé ce point).

Nouveau système de cotisation des membres

(auteure: Ursula Norton)

Lors de l'Assemblée des délégués d'avril 2000, comme le souhait en avait déjà été exprimé lors de la Conférence des présidentes et des présidents en 1999, de diverses parts est venue la demande de réexaminer le système actuel de cotisations pour les membres de l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. Les principaux points critiqués concernaient la cotisation de base, la cotisation par tête ainsi que le plafonnement de la cotisation maximale. Les petites organisations étaient de l'avis qu'elles payaient trop avec le système actuel, comparé aux grandes organisations. Quant aux grandes organisations, elles affirmaient que le montant de la cotisation avait atteint une limite qui ne pouvait plus être dépassée.

Le comité de l'Association cantonale d'aide et de soins à domicile a donc mis sur pied un groupe de travail au sein duquel siègent les présidentes et présidents d'organisations petites, moyennes et grandes.

Deux tâches étaient confiées à ce groupe de travail:

- examiner l'actuel système de cotisations et, le cas échéant, définir un nouveau système de cotisations pour membres.
- réexaminer les montants en francs de la cotisation et, le cas échéant, soumettre une nouvelle proposition.

Lors de trois séances, qui ont eu lieu d'août 2000 à début 2001, le groupe de travail a examiné et mis en discussion différents systèmes de cotisations, compte tenu des objectifs et exigences énumérées ci-après et qui ont été formulées dans une première étape:

Le système doit

- être équitable au niveau financier, transparent, simple et être contrôlable
- être rentable pour l'association
- tenir compte des différences existantes entre les membres
- apporter à l'association les ressources financières dont elle a besoin
- permettre à l'association de constituer des réserves pour des dépenses imprévues
- la nouvelle cotisation individuelle pour membres est calculée sur la base du nouveau système de calcul de la cotisation, correspondant à l'ensemble des cotisations pour membres portées au budget.

Finalement, le groupe de travail a retenu quatre modèles sur l'ensemble des modèles examinés qui ont été soumis à la consultation des membres; le groupe de travail a fait connaître sa préférence sur deux modèles qui, lors de la conférence des présidents d'avril 2001, en intégrant les résultats de la consultation, ont fait l'objet d'un débat. La décision finale sur la cotisation pour membres sera prise par l'Assemblée des délégués en 2002.

2.2 Les avantages du sociétariat

Nos principes directeurs montrent que de nombreuses activités de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile sont très utiles pour les membres mais ne sont qu'indirectement sollicitées. Ainsi la représentation d'intérêts auprès des diverses autorités cantonales ou auprès d'associations partenaires, la collaboration à l'élaboration de projets, à des planifications ou à des décisions au niveau cantonal, les prises de position et réponses à des consultations à l'intention du canton, de la Confédération ou de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile, toutes ces activités ne sont pas directement visibles par les organisations-membres. Durant l'année sous rapport, l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile a développé de nombreuses activités dans ce domaine. Dans les lignes qui suivent, nous ne présenterons que quelques-uns des domaines, dans lesquels l'Association cantonale bernoise représente les intérêts de ses membres ou dispense des prestations de conseil directes en leur faveur.

Durant l'année sous revue, le directeur a consacré près de 40 % de son temps de travail (soit transposé en nombre d'heures env. 840 heures) aux activités de conseil aux organisations, sous forme d'entretiens oraux, téléphoniques ou par écrit. Deux thèmes principaux ont été abordés : le management et le droit du travail. En outre, de nouveaux documents de travail ont été élaborés, comme par ex. le rapport informatique.

L'entretien des relations avec les partenaires de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile constitue un autre axe important. Des entretiens ont ainsi eu lieu avec l'Association des communes bernoises relatifs aux futures formes de financement et aux problèmes que cela pose pour les communes. En collaboration avec le groupe des associations cantonales de Suisse nord-occidentale a été élaborée une brochure relative à la nouvelle Loi sur le travail. La présidente, Ursula Norton, collabore à l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile comme membre du Comité central ; au sein de cette instance, elle est plus spécialement responsable du secteur formation. Au sein du groupe de travail mandat de prestations avec l'OFAS et le plan comptable/comptabilité de gestion, l'association est bien représentée grâce à la collaboration active de Piero F. Catani.

Parallèlement aux différents entretiens qui ont eu lieu avec le canton par rapport aux limites supérieures de coûts, d'autres entretiens ont été menés avec cette même instance, comme par exemple l'entretien annuel sur l'assistance.

L'office de contrôle et d'arbitrage est un autre organe, que l'on préférerait ne pas solliciter, mais qui se révèle d'une grande utilité lorsque l'on a besoin de lui.

Office de contrôle et d'arbitrage

(Auteure: Madame Dorothea Schlapbach)

Le 21 janvier 2000 a eu lieu la séance de constitution. Le président, Monsieur Oliver Brand, avocat, et Monsieur Jacques Calcio-Gandino, secrétaire, avaient été préalablement élus par la Fédération cantonale bernoise des assureurs maladie FBAM et l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. Les membres de l'aide et des soins à domicile et de la FBAM ont été élus dans leurs associations (rapport annuel 1999). Une commission de sélection a été mise sur pied afin d'examiner les candidatures des préposées à l'office de contrôle et de conciliation et de faire des propositions. Sur les cinq candidates restées en lice, ont été élues en février Madame Sabine Perlasca ainsi que Madame Doris von Arb-Kofmehl et, en mars, Madame Catherine Guillod. Les préposées de la FBAM, celles de l'office de contrôle et de conciliation et des personnes de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile FBAM ont, au cours de quatre séances, élaboré les documents de travail nécessaires (directives et critères) pour cet office. Ces documents et la feuille d'information annexée de la PVK ont été soumis aux secrétariats respectifs de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile et de la Fédération cantonale des assureurs maladie en

novembre pour diffusion ultérieure. Depuis lors, l'office de contrôle et d'arbitrage a été sollicité sept fois ; deux „cas“ ont été portés devant l'organe d'arbitrage.

Comité central Association suisse des services d'aide et de soins à domicile

(Auteure: Mme Ursula Norton)

Le comité central (CC) s'est réuni lors de sept séances, auxquelles se sont ajoutées l'Assemblée des délégués et la Conférence nationale des Associations cantonales. Voici quelques-uns des thèmes les plus importants abordés:

- Evaluation des besoins en services requis

Projet évaluation uniformisée des besoins en services requis: transition vers le système „RAI-Home Care“ et préparation du projet-pilote, direction de projet Association suisse des services d'aide et de soins à domicile et Q-Sys AG; durée du projet-pilote avec les organisations participantes de Suisse alémanique et de la Suisse latine: à partir de l'automne 2000 jusqu'à fin mars 2002.

- Assurance qualité

Elaboration et conclusion d'une convention-cadre relative à la qualité dans les soins avec le Concordat des assureurs maladie suisses (CAMS). Création d'une commission de la qualité; projet de concept et programme qualité; élection des membres de la commission paritaire avec le CAMS.

- Assemblée des délégués

Parallèlement au traitement des affaires statutaires, Michael Muffler, Helsana Managed Care, et Monica Scherer, Directrice du centre Aide et soins à domicile de Zurich-Schwamendingen ont développé leurs points de vue et relaté leurs expériences sur le thème „*gestion par cas dans le domaine de l'aide et des soins à domicile: chances et dangers . Un projet-pilote à Zurich*“.

- Conférence nationale des associations cantonales

Prendent part à cette conférence les présidentes et présidents ainsi que les directions d'associations cantonales.

Les sujets suivants ont été abordés:

„*Qu'est-ce qui attend l'aide et les soins à domicile ces prochaines années?*“ exposé d'Eva Segmüller, Présidente de l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile: 2e révision de la LAMal, nouvelle péréquation financière (nouvelle répartition des tâches et donc cantonalisation de l'aide et de soins à domicile peu contestée) et 11e révision de l'AVS (nécessité de se mobiliser afin d'obtenir le maintien des subventions LAVS 101^{bis}), conséquences de la réforme de la formation sur l'aide et les soins à domicile, nouvelles modalités de financement (abandon du tarif à la prestation ou du tarif à l'heure au profit des forfaits par cas et par patients), Constitution d'un réseau entre domaine ambulatoire et domaine hospitalier/institutionnel.

„*Nouvelles technologies de l'information et nouvelle gestion des finances : implications sur le domaine du marketing et des relations publiques de l'aide et des soins à domicile*“: Michael Raude, responsable des finances au comité central; Willy Oggier, économiste du domaine de la santé; Pius Müller, secteur communication/coordination au secrétariat central; René Ackermann, secteur finances/technologies de l'information/marketing au secrétariat central.

- autres thèmes de travail

La direction stratégique donnée à l'association entre Service public et libre-concurrence; réorganisation du secrétariat central et création de secteurs au sein du CC (Ursula Norton: secteur formation); représentation d'intérêts/négociations avec les différents partenaires au niveau national; entre autres.

www.spitexbe.ch

(Auteur: M. Jan Bieri)

L'Association a franchi le pas des nouvelles technologies durant l'année sous revue et est désormais présente avec son propre site Internet. Les personnes intéressées et les membres ont désormais la possibilité de s'informer en tout temps sur l'aide et les soins à domicile, les activités et de prendre connaissance des dernières nouvelles d'actualité.

Foire informatique

(auteur: M. Jan Bieri)

Le 17 octobre 2000, l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile a organisé au Kursaal de Berne la foire informatique 2000. La présentation des plus récents programmes informatiques dans le domaine de l'aide et des soins à domicile constitue le point fort de cette manifestation. Organisée sur une journée entière, la foire a attiré 100 personnes désireuses de s'informer sur les dernières nouveautés et progrès de l'informatique. Les visiteuses et visiteurs ont été enthousiasmés par les présentations des fabricants de produits informatiques et nombreux sont ceux qui sont repartis après avoir fait le plein d'idées et de découvertes. L'Association cantonale bernoise est également satisfaite des résultats de cette foire, qui a permis de clarifier un grand nombre des questions posées par les organisations-membres en matière de logiciels.

Matériel publicitaire

(Auteur: M. Jan Bieri)

Les recettes provenant du matériel publicitaire produit par l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile, ont connu, durant l'année sous revue, une nouvelle augmentation. La demande pour les nombreux produits offerts par l'Association cantonale est particulièrement forte, aussi bien dans le canton que dans les organisations et associations hors-canton. Considérée déjà comme un peu vieillie, la montre Aide et soins à domicile a été adaptée à l'évolution des goûts et remplacée par un modèle plus récent. Nous espérons ainsi répondre à l'évolution de la demande. Afin d'améliorer la vente et notre assortiment, l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile a commandité une étude qui montre les domaines dans lesquels il est judicieux de proposer des produits et les mesures publicitaires à prendre.

Focus

(Auteur: M. Jan Bieri)

La revue d'information "Focus" a été, cette année encore, le serviteur fidèle des organisations. Principal support d'information de notre association, la revue paraît trimestriellement avec des articles et comptes-rendus sur des sujets d'actualité. La qualité en général et dans l'aide et les soins à domicile en particulier a fait l'objet d'une série d'articles. Adaptée aux habitudes de lecture d'aujourd'hui et d'une bonne tenue au niveau de la qualité de l'information, notre revue ouvre à notre association des voies nouvelles en matière de politique de l'information.

En outre, l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile est représentée dans les projets suivants:

Médiateur pour les questions de vieillesse et les homes

(Auteure: Mme Annina Berger)

Durant l'année sous revue, la commission spécialisée du Service médiateur pour questions de vieillesse s'est réunie à deux reprises. Parallèlement aux strictes "tâches de gestion", comme les comptes annuels et le budget, la commission a travaillé, dans la perspective de

l'événement relations publiques qui marquera le 10e anniversaire du service médiateur, sur les expériences positives et négatives faites au niveau du travail de relations publiques dans le cadre de "l'affaire Seftigen ».

Les membres de la commission spécialisée ont été informés des activités de la médiatrice et des priorités données à son travail. Fait positif à relever, un accroissement de la collaboration dans le domaine du handicap. Chaque mois, la médiatrice doit traiter en moyenne 10-15 demandes.

Les questions liées au droit du travail sont au centre des activités de la médiatrice – principalement en relation avec la nouvelle Loi sur le travail et en raison du manque de préparation à l'introduction de la loi par les organes concernés – mais aussi des questions concernant les réglementations en matière financière en cas de décès, de séjour hospitalier, etc. Les plaintes et problèmes émanant de proches sont également en augmentation. La médiatrice reconnaît que les homes font souvent preuve d'une patience proverbiale et abordent les personnes avec beaucoup de doigté.

La médiatrice déplore que les problèmes soient portés tard voire très tard à sa connaissance. Lorsque de avocats ou la presse sont déjà impliqués, un arbitrage se révèle très difficile.

La médiatrice est également compétente pour l'aide et les soins à domicile mais a peu de demandes en provenance de notre secteur d'activités. La médiatrice est toujours prête à venir expliquer brièvement son travail auprès de toute instance qui le lui demande.

Support juridique "Proches soignants"

(Auteure: Madame Annina Berger)

Sont réunies au sein de cette instance chargée d'aborder les questions de relève/encadrement des proches assumant des tâches de soins Pro Senectute, l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile et la Croix-Rouge suisse. Malheureusement, durant l'année sous rapport, notre travail a un peu tourné en rond. La question de savoir comment atteindre les proches, dans quelle mesure ces derniers se définissent eux-mêmes comme "soignants", quel soulagement leur apporter, a fait l'objet de discussions intenses durant plusieurs séances. Il n'en reste pas moins évident que l'ensemble des proches, qui encadrent/soignent un proche à domicile, constituent un groupe très important au sein de notre système de santé – en tout cas d'un groupe qui est en pleine croissance – groupe dont l'investissement permet à la collectivité d'économiser des coûts substantiels et qui contribue pour beaucoup à la qualité de vie d'un grand nombre de personnes âgées/personnes handicapées.

A l'heure actuelle, il est envisagé de développer des services de relève en différents endroits, sur le modèle de ce qui existe déjà à Burgdorf et à Lucerne. La collaboration avec l'aide et les soins à domicile sera donc tout à fait à l'ordre du jour, car ce service ressortit clairement aux tâches de l'aide et des soins à domicile.

Les progrès du groupe sont néanmoins rendus plus difficiles par le fait que de nos jours, il ne s'avère guère possible de réaliser simplement une idée, même estimée tout à fait bonne: parallèlement à la question de savoir de quel domaine d'activités ce projet relève, se pose tout de suite l'autre question du contrat de prestations grâce auquel les "taxes à points" nécessaires à une telle entreprise sont prévus et alloués.

Les temps où l'enthousiasme seul suffisait pour se lancer et créer ainsi une institution destinée à durer sont bien révolus!

Je suis néanmoins confiante pour dire que l'année prochaine, dans ce même rapport, je serai en mesure de vous parler de réalisations concrètes en matière de services de relève.

Commission cantonale des soins (Auteur: Monsieur Urs Kernen)

Durant l'année sous revue, la commission s'est réunie pour une séance ordinaire au mois de mai. Cette séance a été entièrement consacrée à la Nouvelle loi sur l'aide sociale (LAS). Une prise de position de la commission, résumant le point de vue de la commission sur différents points, a été remise. Le manque de reconnaissance des professions soignantes dans la loi a été par exemple relevé. Des aspects positifs ont aussi été mis en évidence, comme par exemple le fait que les prestations visant à l'intégration sociale comme l'aide et les soins à domicile, les services de puériculture et de conseil parental, restent une tâche dévolue au canton et aux communes.

Une deuxième tâche, dans laquelle la commission cantonale des soins s'est impliquée ou l'est encore concerne l'étude de l'amélioration des conditions de travail du personnel soignant (VAP). Dans cette étude, structurée en une partie préliminaire et une partie principale, il s'agit d'analyser les conditions de travail du personnel soignant et les problèmes qui se posent. Les résultats doivent servir de base à des propositions d'amélioration. Ont été par exemple utilisés des questionnaires effectués oralement ou par écrit auprès de différentes institutions comme les hôpitaux, les homes et les organisations d'aide et de soins à domicile. L'étude préliminaire a été achevée en août 2000 et, depuis décembre 2000, il est procédé au travail sur les questionnaires portant sur la partie principale. Les premiers résultats et, espérons-le, les premières propositions d'amélioration seront présentés en février 2001.

Collaboration avec les entreprises

Durant l'année du présent rapport, différentes entreprises du domaine médico-technique, de la bureautique ainsi que des assurances ou des fournisseurs de matériel d'usage courant pour l'aide et les soins à domicile se sont adressées à nous dans le désir d'établir une collaboration. Il s'agissait pour l'ensemble de ces entreprises d'avoir un accès aux organisations d'aide et de soins à domicile locales par le biais de l'association cantonale. La plupart souhaitaient également que l'association cantonale émettent une recommandation à l'intention de ses membres. L'association a procédé à différents entretiens. Pour l'association, il est évident qu'une éventuelle collaboration doit profiter au client, à ses membres, à l'association et à l'entreprise. Ce n'est que lorsque ces conditions sont réunies que l'association s'autorise à poursuivre des négociations. Des entretiens ont été poursuivis avec une entreprise et, à partir du début de l'année 2001, le produit de cette entreprise sera proposé aux membres.

3. Comité

Durant l'année sous revue, le comité s'est réuni lors de neuf séances ordinaires. Le rythme d'une séance mensuelle, c'est-à-dire tous les derniers mercredis matin du mois, a été maintenu.

Le comité a abordé les thèmes suivants lors de ses séances:

Contrat aide et soins à domicile aux enfants, collaboration avec la CI fonctions de cadre et d'état-major, collaboration avec des entreprises, assemblée des délégués, cotisations de membres en suspens, office de contrôle et d'arbitrage, fundraising, limite supérieure des coûts/prix coûtant, conférence des présidentes et présidents, module CRS auxiliaire de santé, médiateur pour les questions de vieillesse, financement des organisations-membres (NPF, 11^e révision de l'AVS) et de l'association. Certains thèmes ont été déjà évoqués dans ce rapport annuel.

En outre, à la mi-novembre, le comité s'est réuni pour un week-end avec le directeur dans le cadre d'une retraite.

Retraite Comité

(auteure: Mme Ursula Norton)

Pour la troisième fois depuis la fondation de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile en 1994, à la mi-novembre, le comité s'est octroyé deux journées de séance à huis clos.

Participaient à cette séance les membres du comité et le directeur; la première journée a été conduite par Monsieur Stephan Kohler, BVM, modérateur de jour. Les objectifs de cette retraite étaient les suivants: identifier les possibilités d'amélioration du travail de l'association, planification/décision de mesures de mise en œuvre.

Un travail de diplôme PGL* (**Post Graduate Lehrgang* de l'Institut pour la gestion d'associations de l'Université de Fribourg) réalisé par notre directeur, Piero Catani, constituait la base de ce travail:

„Reorganisation des SPITEX Verbandes des Kantons Bern: Analyse und Informationsbeschaffung/ réorganisation de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile : analyse et recueil de l'information". Le travail porte sur une analyse des forces et faiblesses de l'association et une recherche sur le contexte de l'aide et des soins à domicile. Un certain nombre de personnes qui ont un contact direct ou indirect avec l'association, ont, par le biais de questionnaires, développé leur opinion et donné leur avis. Les conclusions tirées de ces deux analyses permettront au comité de mieux planifier, sur une base bien étayée, l'avenir de l'association et de l'aide et des soins à domicile dans le canton de Berne.

Une première partie de la retraite était consacrée à identifier/confirmer les forces et faiblesses de l'association et à faire une distinction entre les opportunités et les risques que les unes et les autres peuvent engendrer. Une fois définies les grandes lignes d'une stratégie, les décisions de principe ont été arrêtées concernant le travail du comité et l'action associative en général, et plus particulièrement les domaines où les accents devaient être mis à court, moyen et long terme. Premier résultat, lors de sa séance de décembre, le comité a décidé de regrouper les tâches nouvellement définies selon des thèmes confiés à des groupes spécialisés/secteurs. Les secteurs suivants ont été retenus:

Développement de l'association • négociations • prestations/gestion de la qualité • finances • collaboration avec les membres • supports d'information de l'association • marketing et PR • formation continue et perfectionnement.

Lors de sa prochaine séance à huis clos, à la fin de l'année 2001, le comité examinera de concert avec le directeur dans quelle mesure les objectifs ont été atteints, procédera à d'éventuelles adaptations ou modifications et définira la marche à suivre et les mesures à appliquer. A l'avenir également, le principe d'une retraite par année est retenu avec, comme objectif, d'appliquer la principe de la direction stratégique.

Commission de gestion

(Auteur: Mme Ursula Norton)

„La commission de gestion (CC) permet de décharger le comité, notamment dans les domaines d'activités incombant au secrétariat. Elle prend des décisions ou fait des propositions conformément au diagramme de fonctions." (Extrait *Règlement de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile*).

La CC a traité les affaires lui incombant dans le cadre de neuf séances. Elle a abordé des questions de fonctionnement interne du secrétariat, y compris la question du repourvoiement des postes du secrétariat et de la collaboration spécialisée*, la détermination des points à l'ordre du jour et la préparation des affaires à traiter en séance de comité et lors de l'assemblée des délégués. A cela se sont ajoutées la planification et la préparation du contenu de la Conférence des présidentes/présidents* ainsi que la retraite* du comité cantonal.

(* voir points spécifiques dans ce rapport annuel 2000)

Nouveaux membres

Durant l'année sous revue, aucune organisation n'a présenté de demande d'admission. Le degré élevé d'intégration dans l'association des organisations (96 %) en est l'une des raisons.

4. Secrétariat

Différentes modifications sont intervenues durant l'année sous revue au secrétariat. Le poste vacant de secrétaire a pu être repourvu au 1er avril 2000 en la personne de Madame Beatrice Schletti-Anderegg. A l'automne, c'est un autre nom qui répondait au téléphone, mais la voix était restée la même. Réponse à cette énigme, Madame Anderegg s'est mariée et a donc pris le nom de son mari.

A l'automne, le secrétariat vivait un nouveau changement. Monsieur Jan Bieri quittait l'Association cantonale bernoise pour prendre un poste dans une entreprise présente sur Internet. Son poste a été repris par Stephanie Aeby, qui s'occupe des bulletins Focus/Actuel et de l'assurance qualité.

Avec l'ouverture du site Internet de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile ce ne sont pas seulement les photos des collaboratrices et collaborateurs de l'association cantonale qui ont été rendues public mais également les adresses e-mail. Il est donc désormais possible de contacter directement les personnes concernées via leur adresse électronique. Il s'est avéré qu'il est fait désormais large usage de cette possibilité et il y a fort à parier que cette dernière sera encore plus utilisée à l'avenir.

5. Remerciements

Selon la statistique du maintien à domicile pour le canton de Berne, près de 4'500 femmes et hommes travaillent dans le domaine du maintien à domicile. J'aimerais ici remercier l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs des différentes organisations d'aide et de soins à domicile pour leur engagement en faveur de la cause de l'aide et des soins à domicile.

J'aimerais ne pas oublier toutes les personnes actives à titre bénévole dans les comités. Ni leur nombre ni le temps qu'ils consacrent à cette activité ne figure dans une statistique, mais si nous nous basons sur le fait que près 130 organisations d'aide et de soins à domicile sont dirigées par des comités comptant env. 8 personnes, vous pouvez estimer vous-mêmes le nombre d'heures accomplies à titre bénévole pour l'aide et les soins à domicile. Nous leur adressons ici tous nos remerciements pour leur infatigable engagement. Ce sont eux qui affirment l'identité de l'aide et des soins à domicile vers l'extérieur et façonnent l'image de l'aide et des soins à domicile devant l'opinion.

Je souhaiterais également adresser des remerciements à l'ensemble des collaboratrices et des collaborateurs du secrétariat et au comité. Ce n'est que parce que nous formons une équipe solide et que nous croyons tous dans l'aide et les soins à domicile que nous sommes en mesure, ensemble, de conduire l'institution dans la bonne direction. En dépit de moments de grande pression, le climat au secrétariat demeure excellent, ce qui a des implications positives sur le travail et la motivation des uns et des autres.

Nous souhaitons également exprimer notre reconnaissance à l'ensemble de nos partenaires dans le domaine de l'aide et des soins à domicile. Nous leur adressons de cordiaux remerciements pour le soutien apporté à notre travail, sous quelle que forme que ce soit, et pour leur aptitude constante au dialogue.

6. Postface personnelle

L'exercice écoulé s'est révélé être une nouvelle fois une année particulière, que l'on ne peut comparer avec les autres. J'ai appris beaucoup, pris conscience aussi de choses nouvelles. J'aimerais évoquer un point particulier. Dans toute la discussion sur les limites supérieures de coûts, les prestations et les degrés de disponibilité, je me suis une nouvelle fois rendu compte de l'extrême hétérogénéité du domaine de l'aide et de soins à domicile. Chacune de nos organisations d'aide et de soins à domicile a ses spécificités et aucune ne peut être comparée à une autre. Cette situation a certainement ses côtés positifs, car elle témoigne du caractère vivant de notre fédéralisme, système qui prend en compte des spécificités locales et régionales. Mais tout ce système présente aussi de nombreux inconvénients et dangers latents. A l'extérieur, le domaine de l'aide et des soins à domicile est perçu comme un conglomérat d'associations disparates, morcelées et aux multiples facettes. Ceci ne favorise pas l'impression que notre domaine fait preuve d'unité et de solidarité. Nos partenaires sont donc toujours tentés de jouer les organisations d'aide et de soins à domicile les unes contre les autres, et ce, principalement dans le domaine des coûts. De même, les organisations d'aide et de soins à domicile ne se conçoivent pas comme une entité, mais comme une association, membre d'une association faitière. L'association se compose néanmoins des associations et la direction de l'association (le comité et la direction). Et c'est la réunion de ces éléments qui fait l'association.

A l'avenir, nous devons mieux équilibrer notre association et travailler à une meilleure cohésion entre la direction de l'association et les organisations d'aide et de soins à domicile. Ce n'est qu'ainsi que nous parviendrons à consolider notre unité vis-à-vis de l'extérieur et que nous parviendrons à mieux faire passer notre force. Pour l'aide et les soins à domicile, le dicton „l'union fait la force” s'applique pleinement. Ce point sera pour moi au centre l'exercice 2001. A l'avenir aussi, notre travail en collaboration promet d'être des plus passionnants.

Piero F. Catani
Directeur

7. Comptes annuels 2000

Charges	Comptes 1999	Budget 2000	Comptes 2000
Frais de personnel Secrétariat	234.363.78	245.000.00	238.016.45
Frais de personnel directions de cours	45.388.50	40.000.00	15.764.00
Frais de personnel Présidence	23.000.00	25.000.00	26.900.00
Recrutement personnel	17.224.20	0.00	7.860.80
Prestations sociales	50.033.91	50.000.00	45.265.25
Frais de locaux	32.690.15	33.000.00	30.718.65
Réparations, entretien	1.807.50	7.000.00	4.989.38
Logiciels informatiques	0.00	7.500.00	0.00
Acquisitions	0.00	5.000.00	0.00
Charges d'administration	27.691.84	25.000.00	18.493.12
Formation continue bureau	12.890.10	8.000.00	7.244.05
Intérêt emprunt	0.00	1.000.00	732.75
Cotisations de membres Assasd et autres	22.341.05	26.000.00	27.799.10
<i>Prestations en faveur des membres</i>			
Ports, Téléphones	15.656.00	16.000.00	9.279.00
Imprimés et documents de travail	37.368.80	45.000.00	9.966.65
Bulletin « Focus »	27.640.55	21.000.00	19.450.70
Traductions	23.548.20	18.000.00	20.701.10
Matériel publicitaire	21.377.40	30.000.00	44.899.75
Conseils juridique et autres	2.723.20	5.000.00	1.402.90
Assemblée des délégués	6.135.10	6.000.00	6.121.15
Autres dépenses	978.50	1.000.00	611.80
Formation membres	8.995.60	25.000.00	1.954.10
Projets	0.00	15.000.00	16.437.93
Relations publiques, publicité	2.700.00	12.000.00	0.00
Dépenses de l'association VS/GA	8.152.15	10.000.00	14.688.70
Office d'arbitrage	3.355.05	15.000.00	14.708.60
Amortissements	11.258.25	0.00	7.354.88
Déficit couverture 99		27.500.00	0.00
Total charges	637.319.83	719.000.00	591.360.81
Produits			
Subvention OFAS	200.000.00	200.000.00	200.000.00
Cotisations de membres	236.790.00	327.000.00	293.788.00
Formation de membres	73.380.40	90.000.00	6.825.00
Vente d'imprimés	30.195.40	40.000.00	65.759.55
Matériel publicitaire	44.816.90	45.000.00	0.00
Annonces bulletin Focus	7.358.90	12.000.00	15.968.85
Abonnements Focus	5.173.00	5.000.00	4.519.95
Autres recettes	11.854.00	0.00	4.474.90
Total Produit	609.568.60	719.000.00	591.336.25
Perte	27.751.23	0.00	24.56

Bilan

	Actifs	Passifs	
Caisse	190.60		
Compte de chèques postaux	5'391.72		
Compte épargne « Spar- und Leihkasse Bern »	7'718.37		
Impôt anticipé	441.10		
Cautions	1'000.00		
Débiteurs	19'876.00		
Débiteurs contributions de solidarité 1999	600.00 15'950.00		
Cotisations de membres 00 non payées	-7'500.00		
Ducroire sur cot. memb non payé			
Stock imprimés et matériel publicitaire	14'673.00		
Actifs transitoires	2'305.60		
Mobiliers, équipement informatique	21'800.00		
Créditeurs		45'159.28	
Créditeur TVA		3'747.70	
Crédit banc. Spar- und Leihkasse Bern		29'323.75	
Passifs transitoires		91.70	
Capital propre 1.1.00		2'148.52	2'148.52
Fonds de développement		2'000.00	
Perte	24.56		- 24.56
Capital propre 31.12.00/1.1.2001			<u>2'123.96</u>
Résultat du bilan	<u>82'470.95</u>	<u>82'470.95</u>	

Fonds SEVA 2000

Recettes	130.85		
Dépenses		<u>7.20</u>	
Excédent	<u>123.65</u>		

Etat au 31.12.2000

Spar- und Leihkasse Berne, compte épargne	9'088.65		
Impôt anticipé	82.30		
Capital propre 1.1.00		9'047.30	9'047.30
Excédent		123.65	+ 123.65
Capital propre 31.12.00/1.1.2001			<u>9'170.95</u>
Résultat du bilan	<u>9'170.95</u>	<u>9'170.95</u>	

Fonds pour formation continue et perfectionnement

Recettes	147.45		
Dépenses			0
Excédent	<u>147.45</u>		

Etat au 31.12.2000

Spar + Leihkasse Bern, compte épargne	10'268.45		
Impôt anticipé	53.00		
Capital propre 1.1.00		10'174.00	10'174.00
Excédent		147.45	+ 147.45
Capital propre 31.12.00/1.1.2001			<u>10'321.45</u>
Résultat du bilan	<u>10'321.45</u>	<u>10'321.45</u>	

Aide et soins à domicile aux enfants 2000

Recettes	839.10		
Dépenses			96.40
Excédent	<u>742.70</u>		

Etat au 31.12.2000

Spar- und Leihkasse Berne, compte épargne	22'624.00		
Impôt anticipé	118.70		
Capital propre au 1.1.00		44'816.55	
Versement Aide et soins à domicile Thoun (7.4.00)		-22'816.55	22'000.00
Excédent		742.70	+742.70
Capital propre 31.12.00/1.1.2001			<u>22'747.70</u>
Résultat du bilan	<u>22'742.70</u>	<u>22'747.70</u>	

Analyse du bilan

Même si notre association entre dans la catégorie des organisations d'intérêt public, avec un chiffre d'affaires de près de 600'000 francs, elle n'en doit pas moins observer certaines règles au niveau économique.

Au niveau des liquidités, nous disposons actuellement de Fr. 35'000 alors que le montant des factures à régler est de Fr. 48'000. Si le crédit bancaire de Fr. 30'000 devait être dénoncé, il en résulterait des problèmes de liquidités sérieux.

Compte tenu du volume de chiffres d'affaires de Fr. 600'000, la marge en liquidités de fr. 4'000.- est bien trop réduite. Il est de la responsabilité des instances dirigeantes de l'association, des associations d'aide et de soins à domicile et de leurs délégués de corriger de toute urgence cette situation par le biais de la constitution de réserves.

Finances

Autant pour les charges que pour les produits, les comptes bouclent avec une différence de près de Fr. 120'000.—par rapport au budget. Deux raisons principales expliquent cet écart:

1. Domaine formation continue et perfectionnement

Un nombre bien moindre de prestations a été proposé dans ce domaine (voir à ce sujet le rapport annuel).

2. Imprimés et documents de travail pour les membres

Dans le texte qui suit, les écarts sont examinés dans le détail. Ne sont commentés que les écarts supérieurs à 20 %.

Avec des charges de Fr. 591'360.81 et des produits de Fr. 591'336.25, les comptes annuels 2000 bouclent avec une perte de Fr. 24.56.

Frais de personnel direction de cours, formation des membres

Comme nous l'avons déjà évoqué, les prestations proposées dans ce domaine ont été bien moins importantes. En ce qui concerne la somme de Fr. 15'764.—pour les frais de personnel direction de cours, les frais de salaire pour les cours commençant en 1999 et durant jusqu'au printemps 2000, n'ont été comptabilisés que sur l'exercice 2000.

Recrutement de personnel

Cette année encore, on enregistre deux changements au secrétariat (collaboration spécialisée et secrétariat). Ce poste n'ayant pas été budgété, il apparaît séparément.

Informatique, logiciels, acquisition

Si, pour ce domaine, des montants avaient été budgétés, une politique de dépenses très restrictive a été conduite cette année et il n'y a donc pas eu d'acquisitions.

Frais administratifs

Les charges administratives du secrétariat ont pu être réduites, entre autres raisons parce qu'à partir du début de l'année 2000, il a été systématiquement relevé pour quels domaines des frais d'imprimés, de ports ou autres ont été réalisés.

Ports/téléphone

Les efforts d'économie au secrétariat ont ici aussi fait sentir leurs effets. En procédant à des envois groupés, en s'adressant à des prestataires meilleur marché et autres, des économies ont pu être réalisées.

Imprimés et document de travail, matériel publicitaire

Il est difficile ici d'opérer une distinction entre documents de travail et matériel publicitaire. Au niveau du secrétariat, il a donc été décidé de réunir ces deux comptes dans la mesure du possible. Ceci a pour conséquence, qu'aussi bien au niveau des charges que des produits, les résultats des comptes ne correspondent pas aux montants budgétés. On peut néanmoins retenir en résumé que les montants budgétés n'ont pas été entièrement utilisés.

Conseil juridique et autres

Ce poste budgétaire porte sur les prestations de conseil dispensées par notre juriste, Madame Gilardi. Comme peu de demandes de conseil lui ont été soumises, ce poste budgétaire n'a pas été entièrement utilisé.

Relations publiques, Publicité

Compte tenu de la situation financière difficile de l'association, aucun projet dans ce domaine n'a été lancé ou mené à bien.

Frais d'association Comité/GA

Même si l'on n'a pas enregistré un nombre plus important de séances de comité, le comité, à titre de représentant de l'association, a pris part à un nombre plus important de séances de groupes de travail ou à des séances des organisations partenaires. Ceci a débouché sur des séances supplémentaires non-budgetées.

Amortissements

N'ont pu être effectués que dans le cadre des 25%.

Cotisations de membres

Les montants manquants par rapport au budget s'expliquent par deux raisons:

1. Le montant de la contribution de solidarité a été intégré, montant qui apparaît déjà au bilan 1999.
2. Deux membres n'ont pas versé leur cotisation ; il a fallu donc constituer des provisions pour un montant de Fr. 7'500.--.

Annonces Focus

Le montant budgété a été dépassé car un annonceur a souhaité avoir une facture en 2000 déjà pour des annonces qui paraîtront en 2001 dans Focus. Il faut donc partir de l'idée que ce montant pourrait diminuer d'autant en 2001.

Autres recettes

Elles se composent de dons, des produits réalisés lors de la foire informatique et de produits sur les intérêts.

En résumé, on retiendra que le secrétariat a opéré de grands efforts en matière d'économie qui portent leurs premiers fruits sur les comptes 2000. On se rappellera néanmoins que deux cotisations de membres manquent encore à l'appel et, selon la décision de l'AD 2001, devront être amortis.

En outre, l'association n'a pu procéder à des amortissements que dans une mesure limitée, car, sans ces amortissements, la perte serait beaucoup plus importante. Dans une directive du Conseil-exécutif, il est prévu de donner la possibilité d'amortir 50 % de la fortune. Le montant indiqué dans les comptes s'élève à 25 %. Il a été de même renoncé aux acquisitions et à la maintenance dans le domaine informatique (année d'acquisition 1998) et aux mobiliers. Précisément, en ce qui concerne le domaine informatique, il est très problématique de ne pas disposer d'argent pour la réparation ou le remplacement de l'équipement informatique.

8. Rapport de vérification

Selon le mandat qui nous a été imparti, nous avons procédé à l'examen des comptes 2000 de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile.

Le solde en caisse a été vérifié sur la base des écritures dans le livre de caisse et nous en attestons la conformité. Le solde du compte de chèques postaux ainsi que tous les justificatifs ont été contrôlés. Les comptes bancaires ont été vérifiés au moyen des relevés de compte et nous en attestons la conformité.

Compte tenu de la subvention de l'Office fédéral des assurances sociales de Fr. 200'000.--, les comptes bouclent avec un excédent de dépenses de Fr. 24,56. Après comptabilisation de cette perte, le capital de l'association se monte désormais à Fr. 2'123,96.

Parallèlement, nous avons procédé à la vérification du fonds SEVA, qui accuse un bénéfice de Fr. 123,65. Après comptabilisation du bénéfice, le capital se monte désormais à Fr. 9'170,95.

Les comptes annuels « Aide et soins à domicile aux enfants » ont été également contrôlés. Ils accusent un bénéfice de Fr. 742.70. Après comptabilisation de ce bénéfice, le capital « Aide et soins à domicile aux enfants » se monte désormais à Fr. 22'747.70.

A également été soumis à vérification le Fonds « Formation continue et perfectionnement », qui accuse un bénéfice de Fr. 147.45. Après comptabilisation du bénéfice, le capital du Fonds « Formation continue et perfectionnement » se monte désormais à Fr. 10'321.45.

Sur la base de notre révision, nous demandons à l'Assemblée des délégués d'approuver les comptes de l'association, tenus comme à l'accoutumée consciencieusement et avec soin, de même que les comptes « Fonds SEVA », « Aide et soins à domicile aux enfants », « Formation continue et perfectionnement » et de donner décharge au comptable en le remerciant pour la fiabilité de son travail.

Les vérificateurs de comptes

W. Fiechter,
Huttwil

B. Bieri
Schüpfen

Berne, le 20 février 2001

PROCES-VERBAL

de la 6e Assemblée des délégués de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile Jeudi 27 avril 2000, Rathaus Berne (Salle du Grand Conseil)

Présidence: Ursula Norton
Traduction: Daniel Zürcher
Procès-verbal: Piero F. Catani
Début 09 h 30
Clôture: 12 h 20

Présent-e-s: voir liste des présences (peut être consultée au secrétariat)

Invité-e-s:

- M. Huber, Office fédéral des assurances sociales, OFAS
- M. Guillaume, Office du médecin-chef, SAP, comme représentant du canton
- Mme Balsiger, directrice adjointe FBAM
- M. Friedli, Président VBA
- Mme E. Allemann, directrice d'école, Ecole d'aides familiales Berne
- Mme R. Gmür, administratrice d'école, école d'aides familiales Berne
- Mme V. Gehring-Rothen, école du Lindenhof
- Mme M. Gilardi, conseillère juridique de l'association cantonale et des associations membres
- M. W. Fiechter, vérificateur de comptes de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile
- M. B. Bieri, vérificateur de comptes de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile
- Mme M. Suter, responsable secteur prestations, ISB, Zurich

Excusé-e-s:

- Association suisse des services d'aide et de soins à domicile
- M. le conseiller exécutif S. Bhend, chef de la direction de la santé publique et de la prévoyance sociale du canton de Berne (SAP)
- M. E. Schätti, Directeur de l'Office de gestion financière et d'économie d'entreprise (SAP)
- M. R. Gerber, secrétaire général adjoint SAP
- M. Wattinger, président FBAM
- M. M. Schenk, directeur Pro Senectute canton de Berne
- M. Amstutz, membre du comité de l'Association des communes bernoises
- M. Arn, directeur de l'Association des communes bernoises
- Aide et soins à domicile Lengnau
- Mme A. Vaucher, membre du comité Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

ORDRE DU JOUR

1. Accueil et ouverture de l'Assemblée des délégués
2. Procès-verbal de l'Assemblée extraordinaire des délégués du 11 novembre 1999
3. Rapport annuel 1999
4. Comptes annuels 1999 et rapport des vérificateurs de comptes
5. Elections
6. Budget 2001
7. Programme d'activités 2001
8. Informations du comité et de la direction
9. Divers

Exposé de M. Martin Rothenbühler, lic. en sc. pol. Sur le thème "quelle assurance qualité l'aide et les soins à domicile peuvent-ils garantir?"

1. Accueil et ouverture de l'Assemblée des délégués

Ursula Norton, présidente de l'Association cantonale bernoise, adresse ses salutations aux invités présents et aux délégués des organisations membres dans le cadre de cette sixième assemblée des délégués de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. Elle dresse un bref panorama de l'année écoulée, qui a vu le déroulement de l'assemblée ordinaire et d'une assemblée extraordinaire des délégués qui s'est tenue le 10 novembre 1999 à l'Hôpital de l'Ile à Berne. Cette dernière avait été rendue nécessaire par le fait qu'aucune votation sur le budget n'avait pu avoir lieu durant l'assemblée ordinaire. Dans l'intervalle, il a été procédé à un intense échange de vues entre l'association et ses membres relatif aux tâches et prestations à assumer par l'association. Ce travail constructif entre l'association et ses membres a permis d'élaborer les bases nécessaires permettant un vote sur le budget mais aussi sur la cotisation de membres pour l'année 2000 lors de l'assemblée extraordinaire des délégués de novembre.

L'ensemble des discussions ont clairement montré que la collaboration entre l'association et ses membres devait être encore améliorée ; les premières étapes ont pu néanmoins être franchies.

En outre, elle mentionne que le rapport annuel constitue un bon « certificat de travail » et donne un grand nombre d'informations sur l'activité et les réalisations de l'association..

Avant d'aborder les points statutaires à l'ordre du jour, la présidente demande que les personnes présentes s'inscrivent sur les listes de présence en circulation. Comme à l'accoutumée, nos membres en langue française disposent d'une traduction simultanée. Cette dernière ne fonctionne néanmoins que dans le sens allemand-français. Dans le cas d'éventuelles interventions de la part des délégués francophones, la traduction en langue allemande sera assurée par Madame Dorothea Schlapbach, membre du comité. Les membres qui se sont inscrits pour le repas de midi voudront bien prendre le bon repas à l'entrée à l'issue de cette assemblée.

En outre, Mme Norton rend l'assemblée attentive au fait qu'aucun représentant des médias n'est présent et que l'association informera les médias par le biais d'un communiqué de presse.

La présidente entame la partie statutaire de cette assemblée.

Elle précise aux délégués qu'il convient d'utiliser pour les votes les cartes de couleur bleue qui ont été envoyées préalablement. Selon les statuts, chaque déléguée et délégué ne peut représenter qu'une voix. En outre, elle informe les délégués que dans la liste des points à

l'ordre du jour, on en relève pas de point "motions des organisations membre", dans la mesure où aucune motion n'a été adressée à l'association. Aux termes de l'art. 6 des statuts relatifs à l'assemblée des délégués, les motions des membres doivent être adressées par écrit au moins six semaines avant la tenue de l'assemblée des délégués au comité. Des décisions ne peuvent être prises que sur des points portés à l'ordre du jour. Le délai imparti était fixé au 15 mars 2000. Jusqu'à cette date, aucune motion n'a été déposée.

Sous le point 9 de l'ordre du jour "divers", Monsieur Jan Guillaume, représentant de la Direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale, donnera des informations sur les négociations en cours entre la direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale, Office de gestion financière et d'économie d'entreprise, et l'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile relative aux limites supérieures de coûts pour les tarifs des soins et de l'économie domestique.

Il convient dès lors d'élire les scrutatrices et scrutateurs qui officieront lors de cette assemblée. Il s'agit de:

- Salle côté gauche, Monsieur Herrmann, Président AmBuLa
- Salle milieu, M. Steinmann, association aide et soins Huttwil
- Salle côté droit, M. Rossel, Aide et soins à domicile Biel-Bienne
- Galerie, M. Strübin, Aide et soins à domicile Port et environs

Les personnes proposées sont confirmées comme scrutateurs par l'assemblée.

Puis, le nombre de voix est fixé. Le nombre total des délégués avec droit de vote s'élève à 186. La majorité absolue est donc de 94 voix.

Liste des points à l'ordre du jour

La présidente relève une petite faute dans la liste des points à l'ordre du jour. Sous point 6 "Budget 2000", il convient bien sûr de lire budget 2001.

Décision:

La liste des points à l'ordre du jour avec la correction "Budget 2001" est approuvée.

2. Procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués du 10 novembre 1999

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués figure aux pages 25 – 32 du rapport annuel 1999.

Décision:

Le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire des délégués du 10 novembre 1999 est approuvé à l'unanimité.

3. Rapport annuel 1999

Comme déjà évoqué, le rapport annuel présente le reflet fidèle des nombreuses activités de l'association. Les membres ont ainsi la possibilité de se faire une idée précise des activités menées par l'association.

Aucun délégué ne demande à s'exprimer sur le rapport annuel.

Décision:

Le rapport annuel est approuvé à l'unanimité.

4. Comptes annuels 1999 et rapport des vérificateurs

Les comptes annuels et le rapport des vérificateurs se trouvent aux pages 20 – 24 du rapport annuel 1999.

Comme déjà évoqué lors de l'assemblée ordinaire des délégués du 10 novembre 1999, les comptes annuels bouclent avec un déficit de Fr. 27'751.23. Comme souhaité par les participants, les postes qui présentent un écart de plus de 20 % par rapport au budget font l'objet d'explications complémentaires à la page 23 du rapport annuel 1999 par la responsable des finances, Madame Louise Müller.

Une fois ces explications données, la parole est donnée aux délégués. Aucun des délégués présents ne souhaite s'exprimer sur les comptes annuels 1999.

Décision:

Les comptes annuels 1999 et le rapport des réviseurs sont approuvés par 184 oui, 0 non et 2 abstentions.

Il est donné décharge au comité.

5. Elections

Mmes Erika Hostettler et Annina Berger ont annoncé leur démission pour cette assemblée des délégués.

Mme Hostettler a été élue au comité de l'ancienne association cantonale bernoise des services d'aide familiale ACSAF lors de l'assemblée des délégués de 1991. Elle a été également élue au sein du nouveau comité de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. Un bon esprit de collaboration au sein du comité a toujours représenté pour elle un élément important et elle s'est toujours engagée dans cette direction. Ses connaissances et son intérêt se sont portés sur le domaine de la formation et, en tant que présidente du groupe spécialisé Formation permanente et perfectionnement, elle a fait bénéficier ce groupe de tout son immense savoir. Elle a toujours imprimé sa marque personnelle dans l'élaboration de concepts pour des cours ou des séminaires. En tant que responsable de cours, Mme Erika Hostettler a été toujours incomparable dans sa manière de motiver les personnes présentes et de les enthousiasmer pour leur travail dans l'aide et les soins à domicile. Dans les difficultés, elle a su montrer son courage et son aptitude à chercher des solutions. Elle a toujours eu un faible pour sa profession d'aide familiale. Pendant 10 ans, elle a été directrice de l'école d'aides familiales de Berne. Le changement vers une autre sphère d'activité professionnelle représentait pour elle le moment de quitter l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile.

Madame Annina Berger a été élue au comité cantonal 1996. Comme présidente de l'aide et des soins à domicile de Thoune, ex-VADIT, elle a apporté au comité tout son savoir et son expérience. Elle s'est particulièrement engagée dans la défense des intérêts de l'association. Son attitude critique, sa capacité à formuler les problèmes avec clarté et sa manière d'aborder les choses même les plus complexes avec ouverture et sans crainte, ont créé au sein du comité de nombreuses occasions de débats fructueux et ont amené ce dernier sur la voie des bonnes décisions. Durant ces quatre dernières années, Madame Berger s'est plus spécialement consacrée au projet "proches soignants". En outre, elle a représenté l'association au sein de la commission Services médiateurs pour questions de vieillesse et de homes ABIV.

Mme Annina Berger adresse directement quelques mots à l'assemblée.

Nous reproduisons ci-après quelques extraits du discours de Madame Annina Berger ; la copie du discours dans son intégralité est annexée au procès-verbal déposé au secrétariat.

"C'est avec la ferme volonté de permettre à la base de se faire entendre au sein du comité que je me suis portée candidate il y a quelques années. J'ai dû rapidement faire le constat que ma venue au sein du comité n'était pas spécialement attendue. En outre, je n'étais pas franchement préparée pour affronter la guerre de tranchées que se livraient les représentants des deux organisations antérieures. Dans l'intervalle, le travail au sein du comité a pris un bon rythme. Ce n'est qu'en de rares occasions qu'il nous été donné de savourer des succès, le travail au niveau cantonal étant très dépendant de l'environnement. Des règlements sont publiés (organe de contrôle, évaluation des besoins en services requis, exigences qualité, etc.) sans que quiconque ne se soit vraiment soucié du comment de leur élaboration, diffusion, contrôle, mise en œuvre avec les coûts qui en résultent.

Combien de fois ai-je souhaité que l'Assemblée des délégués soit ce lieu où l'on en se contente pas d'approuver les décisions mais que l'on y exprime aussi son opinion ! J'ai dû me rendre compte combien divergeaient les attentes des organisations-membres.

Cette brève présence au sein du comité central a été pour moi très riche d'enseignements sur le fonctionnement du monde de la santé. Je regrette profondément, que dans le délire des économies à tout prix qui prévaut actuellement, on perde la vue d'ensemble sur ce fonctionnement et sur les implications existantes ou que l'on ne veuille plus avoir cette vue d'ensemble. J'ai eu grand plaisir à représenter l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile au sein du support juridique "proches soignants" et au sein de la commission de surveillance du Service de médiation pour les questions de vieillesse et les homes.

Les deux assemblées des délégués de 1999 ont peu contribué à créer les conditions de la satisfaction pour une activité au sein du comité. La question qui s'est alors posée dans ce contexte était de savoir si j'étais la personne qu'il fallait à la place qu'il fallait et si je voulais vraiment poursuivre un travail bénévole qui m'apporte aussi peu de satisfaction et qui ne permette guère que par les petits pas de s'approcher de l'objectif fixé. J'ai finalement dû répondre par la négative à cette question.

Mesdames, Messieurs, je vous fais part de mon souhait de vous voir faire preuve d'objectivité lorsque vous jugez le travail de comité, et je dirais même, compte tenu du contexte actuel défavorable, que vous montriez de la bienveillance à son égard et que vous exprimiez votre reconnaissance ou releviez les points positifs. Je souhaite à mes collègues et, en particulier à mon successeur, toute la ténacité requise, et, en dépit de l'adversité, des succès. Je vous remercie à toutes et à tous pour votre engagement opiniâtre en faveur de l'aide et des soins à domicile."

Au nom du comité et du secrétariat, la présidente adresse de vifs remerciements aux deux membres sortants du comité et pour le grand travail qu'ils ont accompli. Elle leur formule ses vœux pour leur avenir et en particulier des vœux de bonne santé. Elle leur offre un petit présent et des fleurs. L'assemblée prend congé des deux membres sortants du comité sous les applaudissements.

Deux démissions ont donc été présentées, ce qui signifie que deux personnes nouvelles doivent être élues au sein du comité. Les tâches générales du comité sont réglées par l'art. 7 des statuts de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. Pour l'association et le travail de comité, il est important de s'associer la collaboration de personnes prêtes à s'engager pour notre domaine et animées d'une conviction positive vis-à-vis de l'aide et des soins à domicile. Les membres du comité sont appelés à représenter la politique de l'association vis-à-vis des organisations membres et doivent être disposés à représenter vers l'extérieur l'aide et les soins à domicile et l'association selon un ligne commune.

Le comité est convaincu d'être une nouvelle fois en mesure de proposer aux délégués deux personnes adéquates à l'élection. Il s'agit de Mme Elisabeth Allemann Theilkäs et de M. Hans von Rotz.

Dans la documentation remise dans le cadre de la présente assemblée des délégués, les personnes sont brièvement présentées. Elles se présentent une nouvelle fois devant l'assemblée.

La présidente demande aux délégués présents si d'autres personnes venues de leurs rangs sont proposées à l'élection.

M. Peter Hieke, association d'aide et de soins à domicile de Bolligen

Selon lui, les deux candidatures proposées par le comité sont tout à fait valables. Il suggère néanmoins qu'à l'avenir, la question des postes à repourvoir au sein du comité soit résolue différemment. Les sièges à repourvoir ne pourraient-ils pas faire l'objet d'une annonce dans le Focus afin que les organisations puissent aussi proposer des candidates et candidats ?

Ursula Norton accepte cette proposition.

Election:

Madame Elisabeth Allemann Theilkäs est élue par 185 voix et 1 abstention.

Monsieur Hans von Rotz est élu par 182 voix pour, 2 voix contre et 2 abstentions.

La présidente adresse ses félicitations aux deux membres du comité nouvellement élus, les remercie pour leur collaboration et leur souhaite pleine satisfaction dans l'exercice de leurs fonctions.

6. Budget 2001

Le budget 2001 figure avec les commentaires correspondants du comité dans la documentation qui a été adressée aux délégués en préalable à cette assemblée. La nouvelle présentation adoptée doit donner davantage de transparence, faciliter la clarté et la vue d'ensemble. Madame Norton donne encore quelques explications. Elle exprime ses préoccupations par rapport aux recettes budgétées provenant des cotisations de membres. Lors du premier trimestre de l'année en cours, après envoi des factures de cotisations, il a été constaté que différentes organisations avaient fusionné. La plupart du temps, ces organisations ne nous informent officiellement de la fusion qu'après avoir reçu la facture de

cotisations. Comme tous ici le savent, pour une bonne part, le système de cotisations de membres repose sur un montant de base par organisation. Si, suite à des fusions, les cotisations de base ne cessent de diminuer, il en résulte une baisse des recettes globales pour l'association. Dans un budget déjà très serré, cette situation se traduit par une diminution sensible des recettes. Pour que l'association puisse faire un budget sur une base réellement sérieuse et qu'une nouvelle situation puisse être prise en compte au moment de l'élaboration du budget, il est essentiel que les organisations fassent connaître leurs projets de fusion suffisamment tôt à l'association.

Après ces explications, la parole est donnée aux membres. Aucun délégué ne souhaite s'exprimer.

Décision:

Le budget est adopté par 184 oui contre 1 non et 1 abstention.

7. Programme d'activités 2001

Les documents correspondants ont été adressés aux membres en vue de l'assemblée des délégués de ce jour. Ursula Norton, la présidente, commente brièvement le programme d'activités 2001. Compte tenu des conférences qui ont eu lieu avec les présidentes et présidents ainsi qu'avec les directions d'organisations durant l'année écoulée, le présent programme d'activités et ses priorités a été préparé pour l'année 2001. Dans un autre document nouveau, les tâches fondamentales de l'association ont été précisées. On rappellera à ce sujet, que les tâches de l'association dans les statuts et dans les principes directeurs et qu'elles ont été approuvées par les membres.

Le programme d'activités pour l'année 2001 a été élaboré au début de cette année. Ce programme d'activités doit fixer les priorités de l'action associative. Le fait qu'il soit difficile, une année à l'avance, de savoir quelles seront les priorités du travail associatif pour l'année à venir, va naturellement de soi. Dans ce monde où tout évolue très vite, l'association peut certes fixer des priorités à son action mais doit toutefois garder suffisamment de marge de manœuvre pour pouvoir réagir d'une manière adéquate aux changements qui interviennent dans l'environnement de l'aide et des soins à domicile. Il est donc impossible d'élaborer aujourd'hui déjà un programme d'activités pour 2001 avec le degré de précision souhaité par les membres. On ne peut mettre en évidence que des grands axes, autour desquels l'association souhaite concentrer son action. En outre, l'association doit garder une capacité de réaction face à des décisions provenant d'autres instances, comme par ex. l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile ou le canton.

C'est dans cet esprit que le nouveau programme d'activités a été élaboré et doit être compris. La présidente ouvre la discussion sur le programme 2001.

Madame Saxer, présidente des services d'aide et de soins à domicile de Muri-Gümligen:

Au début de l'Assemblée des délégués, elle a remis à l'ensemble des participants la motion des services d'aide et de soins à domicile de Muri-Gümligen sur ce point de l'ordre du jour. Cette motion comporte trois volets:

1. Le programme d'activités contient les tâches que l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile doit effectuer en priorité.
2. Le programme d'activités couvre une période qui va d'une AD à l'autre AD de l'année en cours.
3. Le programme d'activités 2000/2001 qui doit être approuvé par l'AD comprend une tâche à effectuer en priorité:
 - Elaboration d'une structure des données uniforme pour le calcul du prix coûtant (critères exacts pour le relevé du temps de travail, détermination des centres

d'imputation tenant compte d'activités de maintien à domicile comme le service de repas chauds, la promotion de la santé, etc., manière de répartir les coûts généraux).

- La structure des données est élaborée par un expert externe en étroite collaboration avec les organisations d'aide et de soins à domicile.
- Mener des négociations avec la direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale, afin que cette limite supérieure des coûts pour les prestations de soins et d'économie domestique soit déterminées à titre provisoire pour les années 2001 et 2002. La limite supérieure des coûts sera définitivement fixée en 2003 sur la base du relevé statistique de 2001, effectué dans l'ensemble des organisations d'aide et de soins à domicile sur une base uniforme.

Des explications complémentaires figurent sur le document contenant les motions. Mme Saxer donne encore des explications à l'assemblée relatives à ses trois motions.

Elle demeure de l'avis que le programme d'activités présenté par l'association comporte encore un trop grand nombre d'activités et n'en mentionne aucune devant être traitée prioritairement. Selon elle, avec le programme d'activités tel que présenté, le comité dispose d'une trop grande marge de manœuvre et il n'est pas contraint de se fixer une priorité. En outre, avec l'énumération des tâches de base, elle ne voit pas où sont les avantages pour les membres, l'assemblée des délégués ne pouvant de toute façon exercer une quelconque influence.

Elle demande donc aux délégués présents de bien vouloir apporter leur soutien aux motions de son organisation.

Ursula Norton, présidente, et Piero Catani, directeur, prennent position sur les différentes motions comme suit:

Le programme d'activités a été élaboré par les présidentes et présidents et les directions d'organisation dans le cadre des différentes conférences et assemblées. Comme déjà évoqué, il est difficile de prévoir si longtemps à l'avance les activités les plus importantes pour l'année à venir et de s'en tenir très strictement à une priorité absolue. L'association doit disposer d'une marge de manœuvre, si elle veut pouvoir réagir rapidement et d'une manière adéquate à une évolution du contexte de l'aide et des soins à domicile. Si l'association devait strictement s'en tenir au programme d'activités approuvé par l'assemblée des délégués, certains débats qui nous occupent aujourd'hui intensément (limites supérieures des coûts et qualité) ne pourraient pas être menés puisqu'ils ne figurent pas dans le programme d'activités de l'année en cours.

En ce qui concerne la structure des données, l'association est aussi de l'avis que cette dernière doit être uniformisée. L'Association n'a malheureusement compétence en la matière, elle ne peut que transmettre les souhaits des organisations d'aide et de soins à domicile au canton, et, plus loin à l'OFAS. Les données pour la statistique sont d'abord mises au point par l'OFAS puis sont discutées avec le canton.

Par rapport aux limites supérieures des coûts, toute la discussion a été suggérée par le Grand conseil dans le cadre du huitième train de mesures d'austérité. Avec ce train de mesures, approuvé en novembre 1999, le Grand conseil a décidé de mettre en œuvre des mesures drastiques d'économie qui concernent également l'aide et les soins à domicile. La collaboration, demandée par la motionnaire, avec la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale, existe déjà. D'intenses négociations sont en cours, avec la direction cantonale de la santé publique pour déterminer comment appliquer concrètement les décisions du Grand conseil.

En outre, la présidente exprime sa surprise quant à la démarche de la motionnaire. Elle estime que ce procédé ne parle pas en faveur d'une collaboration, dans la mesure où de telles motions sont remises aux membres sous cette forme tandis que le comité n'est informé que lors de l'Assemblée des délégués. Elle estime en outre qu'il est très difficile dans un cadre aussi vaste que l'assemblée des délégués de débattre en profondeur et d'une manière exhaustive sur ces questions.

Monsieur Nicati, président de l'aide et des soins à domicile de Biel-Bienne

Il se montre également surpris par la démarche de la présidente des services d'aide et de soins à domicile de Muri-Gümligen, mais fait également part de ses préoccupations par rapport au tarif. Lui aussi estime que ce point revêt une priorité absolue.

Monsieur Ochsenbein, président Aide et soins à domicile Worb

Il est clairement de l'avis que l'Assemblée des délégués est le lieu idéal pour débattre de telles questions et ne partage pas l'interprétation de la présidente de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile. La question tarifaire devient brûlante dans toutes les organisations et doit être prioritaire.

Monsieur Vögeli, vice-président organisation d'aide et de soins à domicile de Münsingen

Il ne souhaite pas s'exprimer sur la procédure suivie par la motionnaire, mais il trouve que l'AD n'est pas le bon endroit pour mener des débats approfondis sur le programme d'activités.

Monsieur Heuberger, vice-président Ordre des médecins du canton de Berne

Les bouleversements dans la structure hospitalière du canton se traduiront par une augmentation des prestations ambulatoires à l'avenir. En d'autres termes, on va assister à un transfert des coûts du domaine hospitalier et institutionnel vers le domaine ambulatoire. Il est d'avis que ce transfert des coûts doit être pris en considération et pose la question de savoir si ce point doit être discuté au moment de la mise au point du programme d'activités.

Madame Saxer, présidente des services d'aide et de soins à domicile de Muri-Gümligen

Il n'était malheureusement pas possible de faire une préinformation sur les motions, la séance de comité de son association, au cours de laquelle il a été décidé de déposer ces motions, venant d'avoir lieu. Elle est clairement de l'avis que de telles motions spontanées doivent rester possibles à l'avenir également et demande au comité de bien vouloir fixer les priorités correspondantes dans le programme d'activités.

Après un débat nourri, il est procédé au vote sur les motions de Muri-Gümligen:**Motion 1**

Le programme d'activités mentionne les tâches que l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile doit exécuter en priorité. La motion est adoptée par 119 oui contre 25 non et 27 abstentions.

Motion 2

Le programme d'activités porte sur la période "de l'AD à l'AD de l'année en cours". La motion est adoptée par 176 oui contre 3 non et 5 abstentions.

Avant qu'une décision ne soit prise sur la motion 3, Monsieur Vögeli, vice-président de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Münsingen souhaite être informé sur ce qui a été entrepris jusqu'ici en matière de limites supérieures des coûts.

Le directeur explique qu'un groupe de travail comprenant des représentant-e-s des organisations d'aide et de soins à domicile et de l'association mène des négociations avec la direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale. Des informations seront données dans Focus sur l'état des négociations.

Monsieur Rolf Iseli, membre du comité de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile SPITEX explique que les mesures prises par le Grand conseil, dans le cadre du huitième train de mesures d'économies, concernent également l'aide et les soins à domicile. L'engagement d'une personne externe lui apparaît de ce fait comme problématique et il ne voit cette possibilité que si les moyens financiers sont suffisants.

Monsieur Jan Guillaume, représentant de la direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale, explique brièvement ce qui s'est passé jusqu'ici.

Il aimerait d'abord remercier l'association de lui donner la possibilité de prendre position au sein de l'assemblée des délégués. Par le biais d'une lettre que les organisations ont reçu

avant Noël 1999, un schéma de calcul a été testé et les limites supérieures de coûts possibles ont été recherchées. Il remercie les personnes présentes d'avoir bien voulu répondre. Sur la base des données obtenues, il est possible de fixer certaines limites supérieures de coûts ; il convient néanmoins de s'en référer à la statistique. A ce stade, force est toutefois de reconnaître que les données sont plutôt lacunaires et que la détermination de limites supérieures de coûts se révèle problématique sur la base de cette statistique. Il reconnaît néanmoins que le Grand conseil demande clairement l'introduction de telles limites de coûts et une diminution des déficits des organisations d'aide et de soins à domicile. La direction cantonale de la santé publique et de la prévoyance sociale doit donc trouver les voies possibles pour appliquer les décisions du Grand conseil. Sur la base des différentes réponses obtenues, un certain nombre de choses émergent clairement. Il est ainsi un fait acquis que les organisations sont très disparates et que le temps de déplacement joue un grand rôle dans la détermination des limites supérieures de coûts. Dans le courant du printemps, MM. Piero Catani et Jan Guillaume se rendront dans différentes organisations présentant soit un prix coûtant très élevé ou au contraire très bas. Il s'agit de mettre en évidence avec plus de précision pourquoi il y a de telles différences et qu'elles en sont les causes.

Hans von Rotz, président de l'organisation d'aide et de soins à domicile de la rive droite de la Zulgg

Un programme d'activités, qui a été approuvé par l'assemblée des délégués, doit donner une direction stratégique à l'ensemble de l'association. Comment concrétiser cette direction au niveau opérationnel n'est plus l'affaire de l'assemblée des délégués. Selon lui, les motions déposées par les services d'aide et de soins à domicile de Muri-Gümligen confondent les niveaux stratégiques et opérationnels.

Mme Trachsel, présidente de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Bütigen

Elle partage l'avis de l'intervenant précédent, Monsieur von Rotz, et attire l'attention des délégués sur le fait que le programme d'activités doit être en accord avec le budget. Ne peuvent être mentionnées que des activités qui figurent au budget.

Madame Saxer, présidente des services d'aide et de soins à domicile de Muri-Gümligen

Elle conçoit clairement ses motions comme une direction stratégique et comprend tout à fait le point de vue de la présidente de l'organisation d'aide et de soins à domicile de Bütigen, Madame Trachsel, que l'on ne peut dans ce cas solliciter un expert que si les fonds sont suffisants.

Ce faisant, on peut procéder au vote sur la troisième motion des services d'aide et de soins à domicile de Muri-Gümligen.

La motion a la teneur suivante: le programme d'activités 2000/2001 devant être approuvé par l'assemblée des délégués comprend une tâche à exécuter en priorité:

- **Elaboration d'une structure uniforme des données pour le calcul du prix coûtant (critères pour le relevé du temps de travail, détermination des centres d'imputation tout en tenant compte des autres activités au titre de l'aide et des soins à domicile, comme le service de repas, la promotion de la santé, etc., manière de répartir les coûts généraux).**
- **Cette structure de données est élaborée en étroite collaboration avec les organisations d'aide et de soins à domicile et un expert externe.**
- **Mener des négociations avec la direction cantonale de la santé et de la prévoyance sociale du canton de Berne, afin que cette limite des coûts pour les**

prestations de soins et d'économie domestique soit provisoirement fixée pour 2001/2002.

La limite supérieure des coûts sera définitivement fixée en 2003 sur la base du relevé des données effectué en 2001 dans l'ensemble des organisations d'aide et de soins à domicile selon une structure uniformisée.

La motion est adoptée par 119 oui, 36 non et 27 abstentions.

8. Informations du comité et de la direction

Contrat de prestations avec les membres, Rolf Iseli, membre du comité de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

Monsieur Iseli explique le sens d'un contrat de prestations. Un contrat de prestations se conclut entre deux partenaires contractuels égaux en droit et porte sur une certaine prestation dispensée à certaines conditions. L'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile est constituée en association ; c'est donc le droit des associations qui prévaut. De ce fait, il est tout à fait clair que les membres d'une association ne peuvent conclure de contrats de prestation avec le comité. Ils ne seraient aucunement des partenaires contractuels égaux en droit. Le comité se lie en effet, conformément au mandat qui lui est imparti, au nom de ses membres. Les moyens financiers dont ils disposent correspondent à ce dont il a besoin pour effectuer les tâches statutaires qui lui sont confiées par les membres. Les membres ne peuvent donc pas être à la fois membres d'une association et, de l'autre, partenaires contractuels avec un contrat de prestations. Il n'existe donc pas d'autre forme qui a un sens et qui soit pleinement admissible d'un point de vue juridique.

Collaboration avec les présidentes et présidents; Ursula Norton, présidente de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

L'association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile entend développer la collaboration avec les présidentes et les présidents. Différents modèles ont été mis en débat. On s'oriente actuellement vers une idée qui reprend celle de la CI des fonctions de cadre et d'état-major au sein de l'aide et des soins à domicile, présentée par Madame E. Stettler. La procédure suivie, les compétences, les canaux d'information et de décisions seront encore discutés lors d'une conférence cantonale à Berne avant ou après les vacances d'été.

Informations en provenance du secrétariat, Piero Catani, directeur de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

Certaines personnes auront certainement constaté qu'une nouvelle voix assure la réponse téléphonique au secrétariat. Cette voix est celle de Madame Beatrice Anderegg, qui travaille depuis le 1er avril 2000 comme secrétaire à 80 % auprès de l'association.

Un changement a été également opéré au sein de la comptabilité. Depuis le 1er janvier 2000, Monsieur Hans Knoll, comptable, s'occupe de la comptabilité sur mandat. Le pourcentage d'engagement de M. Jan Bieri a été réduit d'autant.

Motion de l'aide et des soins à domicile de Büetigen et environs, adoptée lors de l'AD 2000, concernant le module complémentaire de formation pour auxiliaires de santé CRS

L'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile a déposé une demande de retour sur une décision antérieure, qui a été mise à l'ordre du jour de l'AD du 18 mai 2000. Nous vous informerons du suivi dans le Focus n° 2/2000.

Adjonction au procès-verbal:

Comme nous vous en avons informé dans le Focus n° 2/2000, page 7, les délégués, par 60 non contre 12 oui ont refusé d'entrée en matière sur cette demande et de revenir sur la décision prise antérieurement.

Concept qualité

L'Assemblée des délégués de l'Association suisse du 18 mai 2000 statuera sur un concept qualité au niveau national. Sur la base des décisions qui ont été prises, l'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile décidera ce qui sera fait en la matière. Il est prévu en tout cas de mettre sur pied un groupe de travail, chargé de mettre au point la marche à suivre sur la base des résultats du questionnaire et des délibérations de l'assemblée des délégués. Nous tiendrons les membres au courant par le biais du Focus.

Subventions de l'OFAS pour 2001

28 % ont été garantis par l'OFAS. L'Association suisse des services d'aide et de soins à domicile a mis sur pied un groupe de travail, qui doit conclure un contrat de branche avec l'OFAS. L'objectif poursuivi est de garantir les subventions de l'OFAS pour l'aide et les soins à domicile à l'avenir.

9. Divers

Les informations du canton relatives aux groupe de travail « Limites supérieures des coûts » ont été déjà traitées au point 7 de l'ordre du jour "Programme d'activités".

Information de Mme Elisabeth Stettler, CI fonctions de cadre et d'état-major Aide et soins à domicile du canton:

"La CI fonctions de cadre et d'état-major est née de la nécessité d'instaurer un échange d'expériences et existe depuis maintenant plusieurs années. Avant 1998, durant toute cette période caractérisée par les fusions, nous avons pu largement échanger nos expériences et nous soutenir mutuellement. Puis, le nombre des membres n'a cessé de diminuer, si bien que nous sommes arrivés à un point où nous devons nous interroger sur l'avenir du groupe. "Une crise est une opportunité à saisir" nous sommes nous dit et avons organisé en 1998 un workshop d'une journée sur le thème: "Perspectives pour l'aide et les soins à domicile dans les 5 années à venir". Cette initiative a eu un grand succès. Les objectifs directeurs suivants ont été élaborés:

- Les mécanismes de réseau permettant la prise en compte d'opinions et de demandes le plus large possible et une structure qui assure des fonctions de coordination.

Dans le contexte de ces exigences, le groupe de travail a élaboré le concept suivant de collaboration:

- La mise sur pied de "groupes de régionaux" couvrant l'ensemble du canton de Berne.
- La constitution d'un groupe central de coordination, le "groupe noyau".

Tâches des groupes régionaux:

Soigner les contacts est l'un des axes de travail important ; à ce niveau, les forces peuvent être rassemblées et la collaboration encouragée. Des demandes spécifiques concernant la région peuvent être intégrées dans le travail, les expériences être échangées. Les groupes régionaux travaillent étroitement avec le groupe noyau. Ils délèguent 1 à 2 personnes dans

le groupe noyau et peuvent ainsi faire passer des demandes régionales au niveau du groupe noyau.

Le groupe noyau des directrices et directeurs de l'aide et des soins à domicile du canton de Berne:

Les délégués des groupes régionaux constituent le groupe noyau et assurent la mise en réseau. Dans l'organigramme, ce groupe est mentionné comme instance spécialisée et de conseil et est associée, à ce titre, au comité de l'association cantonale. Il représente les demandes de la base par rapport à l'association et assume les tâches de coordination nécessaires.

L'état actuel du projet

Les règlements pour les deux groupes ont été soumis au comité de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile qui en a pris connaissance. Il appartient en effet au groupe noyau et aux groupes régionaux de donner corps à ce règlement. En ce qui concerne la collaboration avec l'association cantonale, des négociations doivent être poursuivies. Il est prévu que le directeur de l'association prenne part aux séances du groupe noyau avec voix consultative et droit d'émettre des propositions.

Les régions

La proposition d'une répartition des régions a été remise avec les documents de séance. Cette répartition est provisoire, des transferts sont toujours possibles et peuvent être signalés.

Tous ceux qui ont travaillé sur ce projet sont convaincus qu'il permettra de renforcer la collaboration entre la base et l'association. Nous espérons pouvoir compter sur votre collaboration. Nous sommes conscients que nous sommes tout au début d'un long chemin. Beaucoup de choses doivent encore grandir et prendre forme – avec votre aide et votre soutien."

Après l'exposé de Mme Stettler, la parole est donnée aux délégués.

M. Zimmerli, président de l'organisation d'aide et de soins à domicile d'Oberdiessbach

Il se réfère aux propos de Mme Annina Berger, membre du comité, et est également de l'avis que le dialogue entre les membres et l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile est très important. Il estime néanmoins que le concept tel qu'il est présenté par la CI « fonctions de cadre et d'état-major » débouche sur un temps de travail non facturable trop important. Il voit certainement le profit que l'on peut tirer de ce flux d'informations mais pose la question de savoir s'il n'y aurait pas d'autres possibilités moins chères. En outre, il est d'avis qu'un groupe noyau doit disposer de certaines compétences s'il veut parvenir à une certaine efficacité.

Mme Sylvia Rosat, vice-présidente de l'Association cantonale bernoise d'aide et de soins à domicile

Au nom du comité, elle remercie la présidente pour son travail infatigable et le grand engagement dont elle fait preuve pour l'aide et les soins à domicile.

10. Exposé de M. Martin Rothenbühler, lic. Sc. Pol. sur le thème "Quelle assurance qualité le domaine de l'aide et des soins à domicile peut-il se permettre?"

M. Rothenbühler introduit son exposé en déclarant que les aiguilles de la montre indiquent midi dix. Il présente ici une synthèse de son résumé, mais promet que cet exposé paraîtra in extenso dans un prochain numéro du Focus.

La qualité se résume à une comparaison entre un ETAT DE SITUATION et une SITUATION SOUHAITEE. Cette dernière doit définir ce que l'on souhaite atteindre. A ce stade, se pose la question de savoir quelle qualité le canton peut se permettre. Si l'on se réfère aux mesures d'économies en cours, on serait tenté de répondre : aucune. Néanmoins, les organisations d'aide et de soins à domicile doivent dispenser de la qualité. Et ce, pas uniquement parce que la qualité est préconisée par la LAMal. Dans l'élaboration de concepts qualité et leur introduction, l'association doit assurer un rôle de leader. Il est évident que l'assurance qualité n'est pas une invention de notre époque. La qualité a été dispensée de tout temps mais n'était pas démontrée. C'est là où les choses doivent changer. L'éthique professionnelle joue à ce niveau un rôle déterminant. L'assurance qualité n'est pas une entreprise mystérieuse ; il s'agit plutôt d'apprendre à faire de l'assurance qualité dans son travail quotidien. L'assurance qualité doit produire un profit tangible et faire sentir ses effets positifs dans l'espace de 12 à 18 mois après son introduction. Des objectifs et résultats mesurables doivent pouvoir être produits. Il convient de veiller à ce que l'investissement soit en rapport avec le profit escompté. Dans ce domaine également, le critère économique joue un rôle important. Le principe: "fais quelque chose de bien, parles-en et montre-le », par ex. au moyen de questionnaires auprès des clients s'applique pleinement dans l'assurance qualité. Monsieur Rothenbühler espère que ces brefs propos éveilleront un sentiment positif auprès des participants sur ce sujet et leur souhaite pleine satisfaction dans ce travail de concrétisation de la qualité dans les organisations.

Ursula Norton remercie l'orateur pour son bref exposé et sa proposition de publier son exposé dans un prochain numéro du Focus.

Pour clore l'assemblée, Mme Norton souhaite que le "lobby aide et soins à domicile" se développe. Ceci n'est possible que si l'ensemble des personnes impliquées, à tous les niveaux, c'est-à-dire l'association, les organisations et les collaboratrices et collaborateurs, s'engagent pour l'aide et les soins à domicile. Elle remercie d'ores et déjà tous ceux qui s'impliquent au niveau local, politique, cantonal ou à un autre niveau et leur souhaite plein succès et satisfaction dans les activités. Toutes celles et ceux qui sont inscrits pour le repas de midi au Restaurant Schmiedstube doivent retirer leur coupon. Elle souhaite aux autres un bon retour.

Berne, le 07 novembre 2000 pfc/bs

Pour le procès-verbal:

Visé:

Piero F. Catani
Directeur

Ursula Norton
Présidente